



LE TOURISME DURABLE EN MONTAGNE, 365 JOURS PAR AN

SALON DE L'AMÉNAGEMENT EN MONTAGNE
GRENOBLE - 24 AVRIL 2008

Avec le soutien de la



**Caisse
des Dépôts**

LE TOURISME DURABLE EN MONTAGNE,
365 JOURS PAR AN

Salon de l'aménagement en montagne
Grenoble – 24 avril 2008

Le tourisme durable en montagne, 365 jours par an

Le « tourisme durable » a acquis droit de cité. La notion marque en effet de son empreinte les politiques récentes de développement touristique, qu'elles soient internationales, européennes ou nationales. À l'échelon local, particulièrement en montagne, la notion est indissociable de celle de « projet de territoire ».

Désormais, le « tourisme durable » est le paradigme au regard duquel les collectivités de montagne doivent penser, élaborer et mettre en œuvre leur offre touristique. Ce colloque est le prolongement d'une réflexion, plus globale, engagée au sein de l'Association dans le courant de l'année 2007, et qui s'est traduite par la publication, en octobre dernier, de son rapport *Au-delà du changement climatique, les défis de l'avenir de la montagne*, récemment réédité et diffusé avec le soutien de la Caisse des Dépôts.

OUVERTURE DU COLLOQUE

Martial SADDIER, député de la Haute-Savoie, président de l'ANEM

Bernard SOULAGE, vice-président délégué aux transports du Conseil régional Rhône Alpes,

Alain WEBER, directeur régional Rhône-Alpes, groupe Caisse des Dépôts

ANIMATEUR

Olivier RAZEMON, journaliste

RAPPORT INTRODUCTIF

Le « tourisme durable » : quelle signification ? quel contenu ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref), TerriScope

TOURISME DURABLE ET POLITIQUES SOCIALES

Le tourisme en moyenne montagne et le changement climatique : adaptation et renouveau

Christian PICHOU, vice-président du Conseil général de l'Isère, chargé de l'économie touristique et de la politique de la montagne

L'apport du tourisme social à la vitalité touristique des territoires de montagne

Dominique KTORZA, directrice des politiques sociales de l'Agence nationale pour les Chèques Vacances

TOURISME DURABLE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les stations de moyenne montagne : outils de développement économique durable

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, déléguée au tourisme et à la montagne

TOURISME DURABLE ET EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

L'exigence environnementale : un atout pour la durabilité du tourisme et des territoires de montagne

Pierre MOREAU, conseiller technique, CIPRA-France

Les outils du développement durable mis en œuvre par les stations françaises

Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association nationale des Maires des Stations de Montagne

Bilan énergétique de la production de neige de culture : étude de cas

Francis PILLOT, directeur des collectivités territoriales Rhône-Alpes/Auvergne, EDF

SYNTHESE

Henri NAYROU, député de l'Ariège, secrétaire général de l'ANEM

OUVERTURE DU COLLOQUE

Olivier RAZEMON, journaliste : Martial Saddier, député de la Haute-Savoie et président de l'Association nationale des Élus de la Montagne, vous convie aujourd'hui.

Martial SADDIER, président de l'Anem, député de la Haute-Savoie : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir répondu en grand nombre, puisqu'il y a plus de 180 inscrits pour ce colloque traditionnel de l'Association nationale des élus de la Montagne.

Je vous souhaite donc la bienvenue en tant que co-président traditionnel de ce Salon mondial de l'aménagement en montagne avec la mémoire vivante de ce salon depuis dix-huit éditions, c'est-à-dire Jean-Charles Simiand qui représente les exploitants mécaniques, puisque ce salon a une co-présidence.

L'Association nationale des Élus de la Montagne remercie les intervenants de leur présence.

M. Jean-Jack Queyranne s'est excusé, mais il est bien représenté puisque Bernard Soulage, son premier vice-président, Sylvie Gillet de Thorey, vice-présidente déléguée au tourisme et à la montagne, interviendront tous les deux.

M. le maire de Grenoble est également excusé, car il est en déplacement à l'étranger, mais il est représenté.

Je voudrais saluer tout particulièrement la présence de Laurent Stefanini, ambassadeur délégué à l'environnement du ministre d'État Jean-Louis Borloo. Merci pour votre présence. M. Stefanini sera la puissance inaugurante officielle du Salon mondial de l'aménagement en montagne ce soir à 17 heures. Il vous adressera quelques mots lors des échanges avec la salle.

Je voudrais remercier bien évidemment les partenaires qui vont intervenir tout au long de cette matinée, tout particulièrement le représentant de la Caisse des Dépôts qui, au-delà de sa présence et de son intervention, a été le partenaire qui a permis à notre Association de divulguer le document issu des travaux de l'Association nationale des Élus de la Montagne sur le réchauffement climatique, sur le développement durable et sur la montagne vivante 365 jours par an. Ce document devrait être distribué prochainement. En tout cas, je remercie la Caisse des Dépôts d'avoir, grâce à son partenariat avec l'Anem, permis cette diffusion.

Au-delà du Syndicat national des Téléphériques de France (SNTF), un des partenaires historiques avec lequel nous travaillons et partageons un certain nombre de combats tout au long de l'année pour défendre la montagne, je voudrais également saluer un ami qui est aussi le président des maires de stations de ski, Gilbert Blanc-Tailleur, le maire de Courchevel. Il interviendra également pour vous parler de la charte « Développement durable » qui a été mise en place pour les stations de ski.

Quelques mots pour lancer le débat.

Comme vous le savez, ce Salon mondial de l'aménagement en montagne (SAM) s'annonce comme une grande édition, puisque l'affluence a été, hier, toute particulière, et nous pensons que la journée du jeudi, qui est traditionnellement la grande journée du SAM, viendra encore conforter ce premier après-midi de mercredi.

Nous avons eu une bonne saison de neige, mais il nous appartient, avec Jean-Charles Simiand et Gilbert Blanc-Tailleur, de dire qu'au-delà du bilan très positif de cette année, nous avons tout de même une pensée pour les Vosges et pour certaines stations des Pyrénées, parce qu'à l'intérieur de ces massifs, le contraste est plus important que dans les Alpes du Nord, le Jura et le Massif Central. Nous pensons donc aussi aux stations des Vosges et des Pyrénées. Ce sera d'ailleurs l'objet de certaines discussions tout au long de cette matinée.

L'Association et l'ensemble des partenaires de la Montagne travaillent depuis maintenant près de quatre ans sur la thématique du tourisme durable et de « la montagne vivante

365 jours par an ». Le Comité directeur, Henri Nayrou, le secrétaire général actuel de l'Association qui prendra bientôt la présidence de celle-ci dans quelques mois et qui est député de l'Ariège, l'ensemble des parlementaires dont certains sont présents aujourd'hui comme Jacques Blanc, le sénateur de la Lozère (d'autres vont nous rejoindre), ont souhaité faire de cette thématique la priorité des travaux de notre Association depuis maintenant plus de deux ans. Cela a été le thème du Congrès des Vosges l'année dernière qui a donné lieu, comme je l'ai mentionné, à un fascicule pour éclairer et pour prendre position de manière relativement courageuse – je pense pouvoir le dire – sur un certain nombre de sujets.

Nous souhaitons tout d'abord ne pas laisser caricaturer un bilan et un capital.

Depuis près de trente ans, les Élus se sont engagés dans la protection de l'environnement. Tout n'est pas parfait et des progrès restent encore à faire. En tout cas, un point du bilan n'est pas contestable : nos territoires (la montagne : 25 % du territoire national) représentent incontestablement le château d'eau de la France. Quand on regarde la qualité de l'eau potable sur le territoire national, la montagne est indubitablement un grand réservoir d'eau en quantité et en qualité. Par ailleurs, nos territoires produisent une grande partie de l'énergie propre à travers l'hydroélectricité sur les territoires de montagne. De plus, on retrouve, sur ces territoires, la plus grande quantité de zones officiellement préservées via des textes (les parcs naturels, les parcs nationaux, les parcs régionaux) et des arrêtés de biotope (zones Natura 2000). La montagne contribue très largement à mettre en avant, sur le plan national et européen, ce type de zone protégée. En plus, chacun s'accorde à dire que la montagne, avec d'autres, offre une biodiversité extrêmement importante sur le territoire national. Nous ne souhaitons donc pas voir caricaturer ce premier bilan, et nous souhaitons le défendre.

Au-delà de cela, il y a le constat.

Premièrement, le Congrès des Vosges – je parle plus à titre personnel qu'au nom de l'Anem – a tranché : nous faisons partie des élus qui pensent que le réchauffement climatique n'est plus contestable.

On peut parler de l'intensité du réchauffement. À l'intérieur de l'Association, je ne vous cache pas que des discussions ont lieu entre ceux qui pensent, comme moi, que cela se réchauffe plutôt vite et qu'on est plutôt dans un cycle qui s'emballe, et ceux qui pensent que cela se réchauffe, mais moins rapidement. C'est le débat d'une Association composée d'élus de divers massifs. En tout cas, le constat est là.

Deuxièmement, alors que la montagne était leader en tourisme toute l'année voici dix ou quinze ans et que, même lorsqu'il y avait beaucoup de neige, nous étions sur un marché dit mature – on le voit cette année dans les Alpes du Nord où le chiffre d'affaires ne dépasse pas les grandes années –, nous avons maintenant un effritement de la montagne l'été et une absence de politique de tourisme dans l'intersaison aussi bien entre l'hiver et l'été qu'entre l'été et l'automne. Nous souhaitons donc, sans ambiguïté, identifier les causes de ces phénomènes, savoir comment la montagne doit prendre sa part, comme la Nation, l'Europe et le monde, pour limiter cet effet du réchauffement, identifier en montagne les secteurs comme le transport, l'habitat, la consommation énergétique, comme le sujet difficile, mais pas tabou, de la neige de production où nous souhaitons, là aussi, établir avec l'administration une doctrine qui ne soit plus contestable (c'est une volonté des Élus de la Montagne).

Nous souhaitons, comme je vous l'ai dit, identifier pourquoi la montagne a perdu ses parts de marché, le rôle et l'avenir de la clientèle étrangère, quelle montagne pour la destination de la jeunesse dans notre pays, pour la destination « Seniors ». Le réchauffement climatique, l'été, ne peut-il pas devenir une chance pour la montagne ? En cas de canicule dans les villes l'été, la montagne peut-elle redevenir une destination « refuge » ?

Voilà l'esprit dans lequel nous travaillons la main dans la main avec le Syndicat national des

téléphériques de France (SNTF) et avec l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM).

Voilà l'esprit dans lequel nous avons préparé le dernier congrès des Vosges et ce colloque.

Voilà pourquoi, nous, les Élus de la Montagne, souhaitons être parties prenantes avec le gouvernement, l'administration, les pouvoirs publics, Monsieur l'ambassadeur, afin d'avoir un tourisme durable dans nos montagnes et une montagne vivante 365 jours par an.

(Applaudissements.)

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur Saddier. Monsieur Soulage, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, vous souhaite maintenant la bienvenue.

Bernard SOULAGE, vice-président délégué aux transports, déplacements et infrastructures du Conseil régional de Rhône-Alpes : Bonjour à tous. Je vous souhaite, au nom du Conseil régional et du président Jean-Jack Queyranne, la bienvenue. Je le fais d'ailleurs en présence de Sylvie Gillet de Thorey, qui est à mes côtés à l'exécutif régional. Nous a rejoints Éliane Giraud, conseillère déléguée à l'agriculture, au développement rural et aux parcs naturels régionaux.

Nous sommes très heureux de vous accueillir, Monsieur l'ambassadeur, d'accueillir les parlementaires comme Henri Nayrou avec lequel nous partageons d'autres passions, notamment le rugby, même si, parfois, il existe quelques conflits entre le Sud-Est et le Sud-Ouest à ce sujet.

Nous sommes également ravis d'accueillir mon collègue Jacques Blanc puisque nous travaillons ensemble au Comité des Régions d'Europe où nous essayons aussi de porter ce message avec tous nos amis alpins, et d'accueillir évidemment Martial Saddier avec lequel nous nous rencontrons très fréquemment puisque nous avons le même attachement à cette montagne, particulièrement dans ce secteur très sensible du Mont-Blanc où j'étais encore voici deux jours puisque nous faisons de très grands efforts avec Patrick Dole, maire des Houches, et le président du nouveau Syndicat intercommunal pour changer l'accès au Mont-Blanc.

Première constatation, Monsieur le président : vous êtes victime de votre succès – il faudra donc prendre des salles plus grandes –, mais c'est plutôt une bonne chose, car cela prouve que ce thème ne concerne plus une petite réunion ou un petit séminaire dans un coin à 17 heures mais qu'il est aujourd'hui une préoccupation majeure.

Sachez – je crois pouvoir m'exprimer aussi bien au nom de Jean-Jack Queyranne que de tout l'exécutif régional, mais vous le savez – que c'est devenu pour nous un enjeu économique et écologique fondamental dans l'action au quotidien.

Je suis très frappé – je pense que Jacques Blanc le ressent comme moi, car nous avons l'occasion, étant élus européens, d'aller dans tous les pays (en Slovénie puisque la présidence est actuellement slovène, en Finlande, en Autriche, etc.) – de constater l'extraordinaire évolution des esprits sur ces questions. Je dis bien « extraordinaire évolution des esprits », car ce n'est pas seulement une simple évolution. On devrait même dire « une révolution ».

Comme tu l'as dit, Martial, voici quelques instants, cette révolution n'est pas seulement une révolution des esprits ; elle est aussi une révolution des faits, elle est une révolution dans la gestion des réalités quotidiennes.

Je vais prendre un seul exemple, dont nous avons discuté samedi avec Hervé Novelli, Hervé Gaymard et le nouveau maire de Val-d'Isère.

Dans beaucoup de stations, on ne déneige plus les routes par souci écologique mais aussi par souci touristique. On laisse un peu de neige, parce que les gens aiment cela, parce que c'est intelligent de ne pas forcément mettre beaucoup de sel, et que cela permet d'avoir une vision tout à fait différente quand on entre dans la station.

Voilà une évolution que beaucoup de stations ont déjà prise. Cette question est aujourd'hui devant nous.

De la même façon et c'est bien, nous sommes ici devant une Association bipartisane. L'alternance droite-gauche est réalisée tranquillement, sereinement. Autour de ce thème, au-delà des frontières politiques et géographiques, un vrai consensus est en train de s'établir dans l'arc alpin. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, en février 2009, dans le cadre de la présidence française de la Convention alpine, de proposer à toutes les Régions alpines de venir à Lyon discuter de cette grande question tout à fait centrale, à savoir : comment, sur un sujet majeur qui est celui de l'accès et des transports, pouvons-nous être dans une logique de tourisme, de développement de la montagne et de développement durable ?

J'ai envie de dire, parce que nous avons fait beaucoup de colloques les uns et les autres, que les états d'esprit ont changé. Nous sommes tous convaincus que, pour tenir la route économiquement et écologiquement, il faut – on connaît maintenant le refrain – changer la donne en ajoutant des couplets à la chanson, c'est-à-dire l'action concrète. On connaît le thème principal. Il faut maintenant être capable de faire des propositions concrètes. Je voudrais donc que ce colloque et toutes nos réflexions apportent cela. J'en ai cité une tout à l'heure, mais je pourrais en citer quinze autres sur lesquelles nous travaillons, par exemple, pour le championnat du monde de Val-d'Isère.

En 2004, nous nous sommes engagés très fortement avec Jean-Claude Killy sur les championnats du monde, parce qu'il nous a proposé des championnats du monde ouverts à tous, gratuits mais, surtout, s'inscrivant dans le développement durable. Il faut profiter de cet événement qui va focaliser l'attention sur les stations françaises pendant quinze jours pour ne pas seulement porter le message « Nous avons le meilleur domaine skiable du monde » mais « Nous avons le meilleur domaine skiable du monde, respectueux de l'environnement et s'inscrivant dans une démarche du XXI^e siècle », et nous devons, à cette occasion, porter cela et nous le ferons. Même si Jean-Claude Killy ne sera pas là, il est resté le parrain de ce que nous allons monter avec le Conseil général de la Savoie et le maire, à savoir une chaîne de transports – je le dis devant le représentant de la Caisse des Dépôts, puisqu'il existe un partenariat fort avec TransDev et la Compagnie des Alpes – entièrement respectueuse de l'environnement. Tout le monde pourra venir à Val-d'Isère par le train, par le bus, circuler à pied ou en véhicule « Euro V » sur le site ou entre Bourg-Saint-Maurice et Val-d'Isère.

Voilà des choses très précises. Nous devons traiter des points concernant l'habitat (nous connaissons cela) et l'eau (tu as eu raison de citer cette question qui est majeure).

Dans ces affaires, nous avons tous pris conscience que la question du changement climatique et du réchauffement global – *global warning*, comme disent les Anglais, car cela ne signifie pas réchauffement partout, soyons prudents – était, comme Martial l'a dit, réelle.

Comme je l'ai dit récemment lors d'un autre colloque sur les modes doux, il faut maintenant se donner les moyens de faire de petites actions et non des grandes en se disant qu'on va tout changer demain et qu'on connaît tous les évolutions, même si on peut s'interroger sur notre capacité à lutter, avec nos petits moyens, contre ce formidable changement qu'est le changement climatique. Parfois, on a le sentiment de vider l'océan avec une petite cuillère ou avec une grosse louche selon les moyens utilisés. J'ai vraiment la volonté de dire qu'il faut faire bouger les esprits et les faits dans le bon sens même si c'est avec de toutes petites choses. Je prends souvent l'image – je ne dois pas être le seul, dans cette salle, à être un fanatique de Léonard de Vinci, parce qu'il a inventé beaucoup de choses, et, si vous ne l'avez déjà fait, prenez le temps d'aller regarder ses formidables machines – des grands

engrenages dont Léonard de Vinci était spécialiste. Je me dis souvent que les évolutions, qui sont devant nous et qui nous dépassent, sont comme d'immenses engrenages qui paraissent ne pas bouger tellement ils le font lentement, sauf que cette grande roue qu'est la planète a bougé dans le mauvais sens pendant des dizaines d'années. Nous devons donc faire qu'elle aille un peu dans le bon sens. Cela ne se voit pas forcément à l'échelle d'une action humaine, mais nous avons cette responsabilité.

Je suis très content qu'il y ait autant de gens ici, même si certains sont debout, ce dont je suis désolé, et j'aimerais terminer sur un slogan simple que nous devrions peut-être dire à tout le monde à la fois pour des raisons économiques et écologiques : la montagne, vous l'aimez, respectez-la. C'est ce que je nous engage à faire en tout domaine. C'est un objet fragile. Si nous l'aimons vraiment, nous devons faire en sorte qu'elle soit le cœur de notre réflexion, de notre action économique. N'ayons pas peur. Il y a bien sûr des enjeux d'emplois. J'habite au Grand-Bornand où mes parents ont vécu et où l'équilibre entre l'élevage et le tourisme a fait que cette vallée vit très bien. C'est donc bien un enjeu économique et non la préservation pour la préservation.

Aimer la montagne, c'est la respecter pour qu'elle dure et qu'elle dure durablement. Merci.

(*Applaudissements.*)

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur Soulage.

Monsieur Alain Weber, vous êtes directeur régional Rhône-Alpes du Groupe Caisse des Dépôts qui a un rôle important en montagne.

Alain WEBER, directeur régional Rhône-Alpes, Groupe Caisse des Dépôts : Merci de me donner la parole. Je souhaite la bienvenue à tous les participants à cette matinée de travail, et il y aura, je crois, vraiment matière à travailler.

Nous sommes effectivement partenaires de l'Anem et cela a été solennisé, si on peut dire, au début de l'année par la signature d'une convention par le directeur de la Caisse des Dépôts et le président de l'Anem, convention dans laquelle la Caisse des Dépôts s'engage à appuyer les actions de l'Anem, notamment dans le sens, bien sûr, du développement durable. En effet, ce qui nous intéresse, c'est d'être aux côtés des collectivités locales, des élus, pour mettre en place, sur le terrain, des solutions concrètes, très pratiques et très pragmatiques.

En guise d'introduction, je voudrais braquer le projecteur sur quatre thématiques sur lesquelles nous nous sommes d'ores et déjà engagés aux côtés de collectivités locales de montagne pour mettre en place des solutions.

Le premier secteur historique pour la Caisse des Dépôts est le logement. Vous connaissez tous, en particulier les élus, les difficultés que représente le logement dans les zones de montagne, notamment pour les saisonniers – beaucoup de choses ont été faites pour cela même s'il reste encore beaucoup de choses à faire – et pour les résidents permanents compte tenu de la très forte pression des prix et de la rareté du foncier. Aux côtés des collectivités locales (les communes et les regroupements), des départements et des régions, qui jouent un rôle essentiel, il faut imaginer des solutions pour permettre aux résidents permanents, en particulier aux plus jeunes d'entre eux, ceux qui arrivent à l'âge où on a besoin d'un logement, de se loger dans des conditions acceptables.

Le deuxième secteur concerne les transports. C'est, comme vous l'avez rappelé, très important pour permettre aux touristes d'accéder aux stations de montagne mais également en matière de développement durable. En effet, on estime que 85 % de ce qu'on appelle l'empreinte climatique, c'est-à-dire le rôle dans la production de gaz à effet de serre,

proviennent des transports, 10 % du secteur du bâtiment et 5 % de l'activité touristique. La question des transports est donc tout à fait essentielle. Tout ce qui peut être fait dans ce domaine améliorera de façon très sensible l'empreinte climatique et l'impact sur le réchauffement. Par exemple, le Conseil général du Puy-de-Dôme va permettre l'accès au Puy-de-Dôme via une remontée mécanique, un partenariat public-privé dont nous sommes parties prenantes comme dans d'autres partenariats.

Le troisième secteur porte sur les technologies numériques. Le travail est réalisé par les groupements de communes, souvent dans le cadre de pôle d'excellence rurale, pour voir en quoi les technologies numériques peuvent être des vecteurs d'amélioration de la situation économique, c'est-à-dire en quoi peuvent-elles permettre une vie économique tout au long de l'année – on est bien dans la problématique du développement durable « 365 jours par an » –, et touristique en mettant en relation les acteurs du développement économique. Par exemple, le sujet du pôle d'excellence rurale du Vercors est : en quoi ces technologies numériques peuvent-elles faciliter la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées, des malades ?

Le quatrième secteur concerne – à tout seigneur tout honneur – les remontées mécaniques. On ne peut pas parler de montagne au Salon mondial de l'aménagement en montagne et devant l'Association nationale des Élus de la Montagne sans évoquer les remontées mécaniques. Dans ce secteur, des progrès tout à fait sensibles peuvent être faits dans la pratique au quotidien. La Compagnie des Alpes, citée par Bernard Soulage, a, selon sa logique de marché, engagé des démarches de certification écologique et de qualité afin qu'à la fin de 2008, toutes les stations de la Compagnie des Alpes soient certifiées ISO 14 001. Cette démarche est d'ailleurs entreprise par d'autres stations et d'autres exploitants de remontées mécaniques. Il faut donc encourager cette démarche d'ensemble. Pour cela, la Caisse des Dépôts sera partenaire des collectivités locales.

Je vous souhaite une bonne matinée de travail, car je sais que les débats vont être particulièrement riches. Merci.

(Applaudissements.)

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur.

Je me présente à mon tour. Je m'appelle Olivier Razemon. Je suis journaliste notamment pour *Le Monde* et *La Gazette des Communes*. Je vais animer cette matinée de colloque.

M. Hugues François, vous êtes spécialiste en aménagement du territoire. Vous allez présenter le rapport introductif de ce colloque.

Vous êtes chercheur au Cemagref. Pouvez-vous expliquer ce que c'est exactement ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Le Cemagref est un établissement public scientifique et technique comme le CNRS ou l'INRA. Il a une structure nationale et des délégations régionales, dont celle de Grenoble où j'ai effectué ma thèse, travail qui a été encadré par Emmanuelle Marcelpoil.

Le Cemagref de Grenoble est structuré autour de trois principales thématiques de recherche dont la plus connue concerne l'érosion torrentielle « neige et avalanches ». Elle possède une unité « Écologie » et une plus petite unité, dans laquelle j'ai été formé, composée d'économistes et de sociologues qui travaillent sur les sciences sociales.

Olivier RAZEMON : On commence à connaître le développement durable puisque quelques sondages récents ont montré que les Français voyaient à peu près ce que c'était. Qu'est-ce que le « tourisme durable » ? Est-ce simplement la déclinaison de la notion de développement durable pour l'activité touristique ? Comment définiriez-vous cela ? Existe-t-il d'ailleurs une définition, presque officielle ?

RAPPORT INTRODUCTIF

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Par rapport au développement durable, le tourisme durable a été, comme toute activité tertiaire, laissé à la marge à l'origine puisqu'on s'est d'abord intéressé aux activités qui avaient un impact direct sur l'environnement, donc les secteurs primaires et secondaires qui se trouvaient au centre des préoccupations, notamment lors de la Conférence de Rio en 1992.

Contrairement au tertiaire, qui trouve une légitimité générale avec le changement climatique et les questions d'économie d'énergie et de gestion du patrimoine bâti, le tourisme va faire l'objet d'une mobilisation relativement précoce à l'échelle internationale sous l'égide de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en 1995 avec une première grande réunion, la Conférence dite de Lanzarote (Espagne), où une pluralité d'acteurs du tourisme internationaux s'était retrouvée pour réfléchir sur ce qu'était le tourisme durable, et où ils ont proposé les premiers éléments de définition. En effet, on ne peut pas parler d'une définition officielle, mais il existe un Code mondial à ce sujet.

Deux principaux piliers permettent de mettre en avant l'apport du tourisme à la durabilité :

- le tourisme étant une activité de déplacement suppose des échanges et des transferts de revenu directs des pays riches vers les pays pauvres ;
- comme c'est un élément de compréhension mutuelle et d'échanges culturels, cela rentre tout à fait dans les objectifs d'une institution onusienne comme l'OMT.

Olivier RAZEMON : J'imagine qu'appliquée à la montagne, cette notion ne donne pas exactement la même chose. Comment peut-on l'appliquer ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Il faut d'abord appliquer un premier filtre national. En effet, à l'origine, au niveau international, le tourisme durable avait été défini en fonction des inégalités Nord-Sud et du respect des populations accueillantes qui pouvaient être vulnérables, ce qui a débouché sur l'établissement d'un Code éthique du tourisme durable et pas seulement sur la notion de durabilité. Cette notion d'éthique sera beaucoup moins significative en France puisque ce contexte de vulnérabilité existe peu, mais elle va permettre de retranscrire les inégalités vis-à-vis des niveaux urbains et ruraux, les populations urbaines étant considérées comme émettrices de tourisme et les populations rurales réceptrices et en attente d'un besoin de développement.

Pour organiser ce tourisme rural, on va mettre en avant une notion phare : l'authenticité. Ce dénominateur commun va permettre d'organiser les différentes formes de tourisme qui préexistent en milieu rural, que ce soit le tourisme vert, le tourisme doux, l'agritourisme, le tourisme à la ferme et autres.

Olivier RAZEMON : On considère donc que les populations rurales, en France en l'occurrence, ne sont pas aussi vulnérables que celles du tiers-monde qui accueille le tourisme en général. En montagne, est-ce un peu différent ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : En montagne, on peut effectivement se demander très clairement dans quelle mesure le tourisme peut contribuer au développement durable des zones de montagne, sachant que tout ce dont je vais vous parler maintenant porte sur des déclarations politiques, des processus en cours, et que rien n'a été clairement arrêté.

Le tourisme durable consiste essentiellement à renverser le modèle des années soixante qui a été construit comme un modèle de développement touristique a-territorial où les aménagements et les équipements priment sur la préservation de l'environnement et des paysages. Aujourd'hui, on est au contraire plus dans une optique de valorisation des richesses locales que d'importation d'un modèle extérieur. À l'inverse d'un modèle a-territorial, on va essayer de valoriser les richesses, de révéler et de valoriser les ressources

territoriales et de mettre en œuvre un tourisme de la spécificité. Cela va se traduire sur différentes gammes de produits

Tout d'abord, l'environnement va être concerné par le tourisme durable, car il est au premier plan des questions de durabilité. On aborde souvent ces questions sous l'angle « capacité de charges », mais il semble qu'aujourd'hui, cette approche soit discutée même si elle peut être valable au niveau local : en concentrant les flux sur certains points, on concentre aussi les impacts, même si un tourisme diffus peut, dans certains cas, se révéler particulièrement destructeur pour l'environnement.

On retrouve également l'environnement dans ses relations avec les savoir-faire locaux, avec la spécificité locale, comme un élément de la construction territoriale. Par conséquent, le tourisme durable va mettre en avant cette relation, notamment à travers les produits d'origine territoriale comme les AOC, mais on va pouvoir aller plus loin.

Olivier RAZEMON : Vous parlez des produits alimentaires ou y a-t-il autre chose ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Ce sont des produits alimentaires à l'origine, mais aujourd'hui c'est en pleine expansion. En Chartreuse – Éliane Giraud le sait bien –, on travaille actuellement sur une AOC pour le bois.

Olivier RAZEMON : Pour le bois de construction ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Pour la qualité du bois « Chartreuse » et pour ses divers usages, donc un label global sur le bois, mais je ne suis pas un spécialiste des AOC.

Olivier RAZEMON : On revient en quelque sorte au local.

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Complètement avec l'idée de valoriser tout le savoir-faire des forestiers de Chartreuse.

On va également retrouver l'environnement en montagne, à travers le tourisme qui est aussi un moment du déplacement, de l'altérité où on va se confronter à un monde nouveau. En cela, la montagne possède un patrimoine naturel qui peut être qualifié d'exceptionnel. Cela peut être la base d'actions, de sensibilisation et d'éducation en environnement via les activités touristiques et de loisirs, activités qui peuvent avoir par la suite une signification à une plus grande échelle au regard des comportements sociaux de tous les jours.

Cette question de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement pose aussi la question des publics – on a évoqué le public scolaire – et celle de l'ouverture de la montagne au plus grand nombre, c'est-à-dire du tourisme pour tous, et de sa dimension sociale (sujet qui va également être abordé), mais aussi de l'accessibilité aux sites des personnes handicapées et de la mise en œuvre d'équipements adaptés.

Olivier RAZEMON : Dans les actions que vous avez évoquées, quels acteurs vous semblent les plus à même de les réaliser ? On pense aux collectivités locales mais pas uniquement, j'imagine.

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : On pense en premier aux Collectivités, parce que, dans ce mouvement vers la spécificité, ce mouvement de développement par le bas, elles ont non seulement toute la légitimité pour agir, pour mener une action au plus proche des spécificités locales, mais aussi parce qu'elles ont hérité des aménagements décidés et mis en place par l'État et qu'elles doivent en assurer maintenant la gestion avec un regard neuf qui n'est pas celui de l'État. Par exemple, la Région Rhône-Alpes a proposé une première génération de contrat « Station-Entreprise » – le contrat actuel de « Station moyenne » prend en compte les questions de durabilité et de diversification – dont l'objet principal consiste à rationaliser son intervention et d'assurer l'efficacité des crédits qu'elle alloue au développement des sports d'hiver.

En dehors des évolutions de comportement et d'actions des collectivités territoriales, il ne faut pas laisser de côté ou oublier la myriade d'acteurs privés qui se sont développés en station et qui sont d'une très grande richesse et d'une très grande diversité. Bien qu'ils se soient développés en marge du système « station », ils demandent aujourd'hui à y être intégrés. Il ne faudrait donc pas que l'action des collectivités locales, qui ont directement contribué à la construction des stations, tourne en cercle fermé au détriment de ces acteurs qui peuvent avoir un rôle majeur dans l'expression de cette spécificité territoriale.

Olivier RAZEMON : À quel type d'acteurs pensez-vous quand vous dites « myriade d'acteurs privés » ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Je pense notamment aux accompagnateurs de moyenne montagne (AMM) qui ont, en général, un pied dans la station et un pied en dehors, et, plus généralement, à un ensemble d'acteurs qui ont développé un agritourisme souvent aux frontières de la station et pas forcément directement intégré dans la station si ce n'est sous forme d'hébergements. Je parle réellement de produits agritouristiques comme les goûters et les logements à la ferme ou ce genre de chose.

Olivier RAZEMON : Il y a aussi tout simplement les acteurs privés de la station. J'imagine que vous ne les mettez pas de côté.

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Ils ont forcément une place importante dans le développement de la station puisqu'ils sont actuellement les acteurs dominants et qu'ils jouent de fait un rôle très structurant pour l'ensemble du tourisme, voire, dans certains cas, d'animation touristique qui permet à l'ensemble du secteur de vivre.

Olivier RAZEMON : Comment peut-on arriver à concilier cela avec les trois piliers du développement durable sur lesquels nous allons nous pencher successivement ce matin ? Les volets social, économique et environnemental vous semblent-ils conciliables ou des pressions ou des tensions de part et d'autre empêchent-elles des points de rencontre ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : La conciliation des volets économique et environnemental – Alain Moreau de la CIPRA en parlera sans doute mieux que moi – ne me semble pas évidente puisqu'elle n'est pas réellement systématiquement mise en avant, mais elle me paraît, en tout cas, tout à fait réalisable dans la mesure où la demande de bien-être, d'un cadre de vie et d'un cadre de loisir particulier dépasse les simples prestations sportives, de loisirs et le forfait de ski.

En ce qui concerne la dimension sociale, l'ouverture du secteur touristique est aussi, dans une certaine mesure, compatible avec l'environnement si on canalise les touristes et si on aménage, de manière intelligente, les destinations.

La question sociale du côté des travailleurs dans le tourisme me semble plus délicate à aborder. Je ne suis pas un spécialiste de la question, mais le développement d'une certaine forme de précarité vis-à-vis des saisonniers pose problème.

Par ailleurs, plus globalement, les rythmes de travail des activités de services, notamment dans le tourisme, sont, d'une manière générale, particuliers et ils peuvent éventuellement porter à discussion.

Olivier RAZEMON : Si vous aviez des voies à explorer aujourd'hui ou des éléments à mettre en avant, quels seraient-ils ?

Hugues FRANÇOIS, docteur en aménagement du territoire (Cemagref) : Au-delà des initiatives à l'œuvre qui vont être abordées ici, on a beaucoup parlé de diversification, notamment en définissant la saison « été » comme le pendant de la saison « hiver » et en prônant le développement d'une saison estivale. Or, cette diversification ne rencontre pas un écho positif immédiat auprès des acteurs de la montagne. Le modèle économique s'affirme

depuis une quarantaine d'années même s'il s'est construit récemment en s'organisant autour du séjour dans la station avec une clientèle captive et en opérant des transferts de revenus sur la base de cette clientèle.

Aujourd'hui, le développement de la saison « été » pose réellement question. Pour aller plus loin, il faut, me semble-t-il, étudier l'accueil en zone de montagne 365 jours par an pas seulement au regard de prestations touristiques mais aussi en pensant à des évolutions plus profondes comme la tendance démographique de notre pays et le fait que le « troisième âge » va s'affirmer comme une classe en tant que telle, qui va prendre de plus en plus de place en raison d'un pouvoir économique certain. En cela, la montagne présente des conditions d'accueil, notamment au regard du changement climatique, qui peuvent paraître intéressantes, mais elle dispose surtout d'un savoir-faire fort en ce qui concerne l'accueil des populations et d'infrastructures d'ores et déjà existantes. Ces publics très particuliers et très ciblés pourraient donc, à peu de frais, être une part importante de la fréquentation de la montagne demain.

(*Applaudissements.*)

Olivier RAZEMON : Merci beaucoup Hugues François pour votre éclairage scientifique.

Je salue la présence de Thierry Repentin, sénateur de la Savoie, et de Louis Besson, ancien ministre, et fondateur de l'Anem.

Nous allons successivement nous pencher sur les trois piliers : le social, l'économie et l'environnement.

TOURISME DURABLE ET POLITIQUES SOCIALES

Olivier RAZEMON : En ce qui concerne les politiques sociales, Christian Pichoud, vice-président du Conseil général de l'Isère, et Dominique Ktorza, directrice des politiques sociales de l'Agence nationale pour les Chèques Vacances, vont intervenir.

L'Anem a choisi de privilégier deux aspects du tourisme durable parmi les nombreux aspects des politiques sociales en montagne. On peut considérer le premier comme étant la conséquence sociale des chocs externes (on pense aux changements climatiques mais aussi au développement des agglomérations).

Monsieur Pichoud, vous êtes en charge de l'économie touristique au Conseil général de l'Isère. Comment réagit-on ou se prépare-t-on, en Isère, à ces fameux chocs externes ?

Christian PICHOU, vice-président du Conseil général de l'Isère en charge de l'économie touristique et de la politique de la montagne : Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'Anem dans le département de l'Isère. André Vallini, notre président, nous rejoindra tout à l'heure. Je suis très heureux de vous voir aussi nombreux. Je sais que ce succès est aussi dû à la motivation importante des nouveaux élus dont nous avons déjà pu constater, lors des réunions intercommunales, l'importante motivation. Ils vont apporter du sang neuf dans notre Association et dans nos communes.

En ce qui concerne la politique « montagne », je vais parler de l'expérience de l'Isère.

Dès 2001, l'Isère a souhaité tirer les conséquences d'une part de l'évolution climatique constatée et de l'autre des comportements et des attentes de notre clientèle en combinant tout cela avec le réseau montagnard important constitué de petites stations, de petits sites, de sites de moyenne montagne et de stations plus importantes, les plus grosses (L'Oisans, l'Alpes d'Huez et les Deux-Alpes) n'ayant pas été directement prises en considération dans l'approche que je vais brièvement exposer, afin de modifier des massifs comme la Chartreuse, le Vercors, Belledonne, le sud de l'Isère, qui ont des petits sites ou des sites

importants d'accueil. Le Conseil général a donc initié une nouvelle politique et en incitant tout le monde à réfléchir.

Sur le plan social, ce réseau, qui est très important pour l'aménagement du territoire et pour la vie locale en montagne, a été stimulé. On est passé d'une logique de guichet, essentiellement tournée vers des subventions en direction des domaines skiables, à une réflexion qui incite à avoir d'autres activités. L'Anem demande que la réflexion porte aujourd'hui sur « 365 jours par an », mais nous considérons qu'il faut aussi penser aux quatre saisons, à l'accueil permanent, à une diversification dans le domaine skiable et dans le temps. Par exemple, cette réflexion importante a conduit, comme nous le souhaitions, à l'opération exemplaire et un peu spectaculaire du désarmement de la station de Saint-Honoré, sise dans la Matheysine au sud de l'Isère. En effet, convaincue que la bonne direction n'était plus le domaine skiable, cette station a choisi d'arrêter complètement ses remontées mécaniques.

Olivier RAZEMON : J'espère que ce n'est pas l'avenir de toutes les stations ?

Christian PICHOU, *vice-président du Conseil général de l'Isère en charge de l'économie touristique et de la politique de la montagne* : Ce n'est pas l'avenir de toutes les stations. La neige reste un point d'accroche important. D'ailleurs, dans les plans financiers que nous avons établis sur cinq ans, le financement des domaines skiables est resté le point principal, même si nous avons la satisfaction de constater que les opérations hors domaines skiables ont été plus nombreuses que celles sur les domaines skiables. Il est vrai que leur coût et leur importance font que 60 % des budgets y sont encore consacrés. On s'est d'ailleurs aperçu qu'une mise à niveau était réalisée au cours des cinq premières années.

Il est intéressant de constater que les opérations hors domaines skiables peuvent aujourd'hui être qualifiées d'exemplaires. Bernard Soulage les a évoquées en parlant de petites opérations, mais, mises bout à bout, cela change la nature des choses, l'organisation d'un territoire et l'approche touristique à l'égard des populations urbaines avec le tourisme de longs séjours, encore que ce type de séjour se raccourcisse de plus en plus, mais le coût des transports va peut-être inciter à les rallonger. Si le prix du pétrole continue à monter, je ne suis pas sûr qu'on puisse partir tous les quinze jours pendant trois jours aux quatre coins de la France. Actuellement, les courts séjours sont d'actualité, mais cela peut ne pas perdurer. Nous avons donc largement incité les stations les plus proches de la grande agglomération grenobloise à réfléchir sur un accueil différent.

Parmi les opérations de diversification, celles en direction des jeunes et des enfants ainsi que les opérations spécialisées en handisport ont eu beaucoup de succès avec la construction d'équipements spécifiques.

Même si le tourisme social, que vous avez évoqué, est sensible aux aménagements des villages, la montagne doit conserver l'allure, la typologie, l'ambiance, qu'elle doit avoir au moins dans les points d'accueil importants.

Olivier RAZEMON : Que fait-on maintenant à Saint-Honoré ?

Christian PICHOU, *vice-président du Conseil général de l'Isère en charge de l'économie touristique et de la politique de la montagne* : Comme dans de nombreuses stations qui se trouvent dans un rayon de trente à quarante kilomètres de Grenoble, la pression urbaine a fait que des immeubles entiers ont été convertis soit en résidence principale pour des personnes qui travaillent sur la Matheysine, soit en résidence secondaire.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'on pouvait craindre, le site montagnard a fait l'objet d'une réhabilitation complète et ce qui était en ruine est aujourd'hui reconstruit. Cela n'a pas été reconstruit sous la forme de station de sport d'hiver ou de station classique, mais on

constate, que ce soit autour de Grenoble, dans le Vercors ou dans la Chartreuse, que beaucoup de personnes vont vivre dans ces sites.

Olivier RAZEMON : Au-delà de la reconversion, comment fait-on dans les zones très proches de la ville qui étaient un peu des zones entre-deux, c'est-à-dire des endroits où les urbains et les éventuels saisonniers des stations plus hautes vivent ? Comment fait-on pour gérer ce mélange social ?

Christian PICHOU, *vice-président du Conseil général de l'Isère en charge de l'économie touristique et de la politique de la montagne* : Vous avez posé cette question tout à l'heure, à savoir : comment fait-on pour concilier le développement durable et l'économie ?

Les élus ont à relever ce défi en permanence dans leurs choix politiques. Je ne crois pas qu'il existe une recette miracle. Les réflexions menées actuellement doivent éclairer chacun pour trouver ces équilibres. Il faut résister à la transformation et à la banalisation de la montagne. Ceux qui viennent s'installer pour vivre à l'année dans des villages montagnards ne veulent pas de bouleversements de cet ordre. Il faut donc continuer à recevoir du monde et à maintenir une activité économique. C'est le défi très important des municipalités en place et de tous les responsables politiques. En tout cas, je ne crois pas que quelqu'un ait actuellement une recette.

Il ne faut pas arrêter le développement mais le maîtriser, et l'encadrer. Toutes les réflexions en matière d'urbanisme sont là pour aider les responsables en place afin d'organiser cela au mieux avec l'esprit « montagne ».

Olivier RAZEMON : Pour cela, il faut une méga-communauté d'agglomération ?

Christian PICHOU, *vice-président du Conseil général de l'Isère en charge de l'économie touristique et de la politique de la montagne* : C'est encore un autre sujet sur lequel l'Anem réfléchira peut-être un jour, mais je ne veux pas lancer le débat maintenant.

Olivier RAZEMON : Madame Ktorza, en ce qui concerne les politiques sociales, l'Agence nationale pour les Chèques Vacances est concernée par la politique sociale. Vous avez développé un programme qui vise à amener en montagne les populations qui n'ont pas l'habitude d'y venir. On revient à ces stations éventuellement de moyenne montagne où on essaie de développer un tourisme en dehors des jours de pleine affluence.

Dominique KTORZA, *directrice des politiques sociales à l'Agence nationale pour les Chèques Vacances* : Tout à fait. Je voudrais tout d'abord remercier l'Anem d'avoir invité l'Agence nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) à participer à ce colloque et à partager son stand. Merci beaucoup de cet honneur.

Ensuite, avant de répondre, je voudrais présenter l'Agence nationale pour les Chèques Vacances.

L'Agence nationale pour les Chèques Vacances est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui vient de fêter son vingt-cinquième anniversaire, c'est-à-dire vingt-cinq ans au nom de la solidarité. Son objectif unique : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Quelques chiffres pour expliquer la mise en place de ce programme.

Cet EPIC a un modèle économique extrêmement original puisque les excédents dégagés par la vente des chèques vacances sont aujourd'hui consacrés au développement de la politique sociale afin de permettre le départ en vacances des populations les plus défavorisées. Actuellement, près de cent mille personnes non salariées, à revenus modestes, en fragilité sociale et économique, peuvent partir en vacances grâce au programme mis en œuvre par l'ANCV.

Ces populations que nous accompagnons sont celles que vous avez évoquées depuis le début de la matinée, c'est-à-dire les personnes âgées, les seniors (avec un programme phare cette année), les personnes en situation de handicap, les familles et les jeunes, avec aussi la volonté de favoriser le tourisme en montagne pour les jeunes et pour les seniors.

Concernant les « seniors en vacances », l'objectif est important puisque Luc Chatel, le précédent ministre de tutelle, avait fixé un chiffre ambitieux à l'ANCV : faire partir en vacances plus de 500 000 retraités d'ici deux ans.

Olivier RAZEMON : « Senior » concerne quel âge ?

Dominique KTORZA, directrice des politiques sociales à l'Agence nationale pour les Chèques Vacances : Pour l'ANCV, le terme « senior » – certains disent 45 ans, ce qui me vexe un peu – concerne les plus de 60 ans sans activité professionnelle.

Quelques chiffres.

Aujourd'hui, sur les 13 millions de retraités en France, 52 % ne partent jamais en vacances ou partent très peu en vacances, c'est-à-dire les 700 000 retraités qui vivent avec le minimum vieillesse. Seuls et exclusivement les seniors à revenus modestes, donc non imposables, peuvent bénéficier de ce programme.

Nous avons récolté une offre de séjour auprès des partenaires très anciens de l'ANCV, c'est-à-dire les prestataires touristiques, auxquels nous avons fait une proposition sur la base d'un cahier des charges pour créer deux séjours : un de huit jours et sept nuits et un de cinq jours et quatre nuits (selon l'Insee, la définition de « vacances » est quatre nuitées en dehors de chez soi). Ces séjours comprennent, sur la base d'un tarif unique (350 euros), la pension complète, l'hébergement, les excursions, l'animation (actuellement, seul le transport n'est pas inclus dans cette offre) ; 50 % de ces séjours sont pris en charge par les fonds sociaux de l'ANCV.

Notre objectif est de faire partir cette année 10 000 retraités et de réaliser l'an prochain l'objectif ambitieux d'en faire partir 100 000.

Cette année, nous avons récolté 20 000 offres de séjour ; 40 % des séjours proposés sont à la montagne et 45 prestataires nous ont proposé des dates hors juillet et août, mais la montagne est aussi séduisante l'été. J'ai bien compris qu'il fallait peut-être que nous travaillions sur les mois de juillet et d'août en collaboration avec vous pour que la montagne puisse, au-delà de la canicule, être attrayante pour les retraités et les seniors.

Je voudrais vous parler du programme espagnol puisque le programme « Seniors en vacances » s'en est inspiré.

Depuis plus de vingt ans, les espagnols font partir leurs retraités en vacances. Sur 1,5 million de demandes, 1 million de retraités part en vacances. Le programme « Inerso » est géré par le ministère des Affaires sociales.

Au-delà de l'aspect social de ce programme, il ne faut absolument pas négliger l'impact économique. En effet, l'enquête a prouvé qu'en investissant un euro, les espagnols ont récolté 1,80 euro. Ce programme a donc un impact économique en prolongeant les saisons touristiques et en maintenant dans l'emploi les saisonniers qui travaillent plutôt sur des périodes courtes. Autre impact non négligeable : la baisse de fréquentation médicale des seniors, la baisse de consommation de médicaments. On voit donc bien la complémentarité économique et sociale.

En Espagne, ce programme est porté par le ministère des Affaires sociales. En France, il revient à l'ANCV de le gérer, mais il nous paraît difficile de le faire sans que vous, les élus, soyez mobilisés pour que vos seniors, vos retraités, dont les revenus sont modestes, puissent profiter de cette offre pour partir en vacances.

Contrairement à l'Espagne, cette offre n'est pas individuelle, car nous avons souhaité conserver le caractère social de ce programme en faisant plutôt partir des groupes pour deux raisons que vous connaissez bien : créer du lien social puisque les retraités vivent souvent en milieux isolés, ce qui leur permet de pouvoir connaître d'autres retraités, et rompre l'isolement pour ceux qui sortent peu, voire même jamais, de chez eux. Dans un voyage organisé récemment, une retraitée n'était jamais sortie de chez elle depuis cinq ans. Actuellement, beaucoup de retraités ne partent jamais en vacances.

Ce programme prend forme essentiellement via les collectivités locales. À fin mars, près de 2 000 retraités partiront grâce aux soixante collectivités locales qui se sont investies financièrement ou non.

Actuellement, l'ANCV prend en charge 50 % du coût du séjour. Beaucoup de collectivités se sont investies sur la partie « transport »...

Olivier RAZEMON : Que veut dire « financièrement ou non » ?

Dominique KTORZA, directrice des politiques sociales à l'Agence nationale pour les Chèques Vacances : Certaines collectivités organisent les séjours mais n'aident pas financièrement les retraités. Sur un séjour de 350 euros, l'ANCV prenant en charge 170 euros, donc le séjour proposé aux retraités est de 180 euros. Certaines collectivités abondent la prise en charge de l'ANCV, d'autres prennent en charge le transport, l'assurance. Elles s'investissent beaucoup dans l'organisation en amont, car il est important de préparer le voyage. Certaines sont présentes et accompagnent leurs retraités durant le séjour. Par ailleurs, au retour des séjours, toute une vie peut ensuite s'organiser autour des seniors avec toute la solidarité que cela implique.

Sans les collectivités locales, sans les élus, ce programme évoluera peut-être différemment. Il me semble donc important que vous puissiez également vous mobiliser et être partenaires de l'ANCV pour faire partir davantage de seniors.

Olivier RAZEMON : Le tourisme social ne concerne pas uniquement les seniors. Cela peut également toucher les enfants. On a assisté au développement des classes de découverte, mais il y en a un peu moins actuellement. Pensez-vous que les classes de neige et les classes vertes pourraient de nouveau se développer ?

Dominique KTORZA, directrice des politiques sociales à l'Agence nationale pour les Chèques Vacances : Tout à fait. Les programmes sociaux de l'ANCV ne se réduisent pas au programme « Seniors en vacances ». Certains d'entre vous connaissent peut-être un autre programme phare de l'ANCV qui vient d'être récemment toiletté. L'ANCV est aujourd'hui un des seuls établissements publics à continuer à soutenir les équipements touristiques, notamment les équipements à vocation sociale, grâce aux aides à la pierre. Elles sont accordées par l'ANCV aux équipements touristiques à vocation sociale. Ces subventions permettent à des structures d'engager des travaux de rénovation et de réhabilitation. Cette année, deux orientations prioritaires importantes ont été données à cette réforme. Elles s'inscrivent dans la thématique de votre colloque.

La première orientation prioritaire consiste à soutenir les équipements qui engageront des travaux dans le cadre du développement et du tourisme durables, avec la volonté de mettre en œuvre des équipements plus socialement responsables de gestion d'eau, de déchets, de ressources.

La seconde a pour but de soutenir les équipements qui s'engageront dans une démarche solidaire, ce qui répond à la loi de 2005, afin de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Outre ce programme, l'ANCV a ouvert davantage ses aides au projet « Vacances », le troisième programme qu'elle gère aujourd'hui, aux classes de découverte suite à la décision des membres de notre conseil d'administration, au vu des réflexions menées dans le cadre

du tourisme social de favoriser ce type de classe. Jusqu'à présent, les programmes sociaux de l'ANCV concernaient les 16-25 ans. Cette année, l'ANCV soutiendra les classes de découverte grâce à des bourses « Vacances » dédiées aux plus jeunes dès l'école primaire avec la volonté de soutenir plus particulièrement les enfants scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) ou en zone d'ambition « réussite ».

Olivier RAZEMON : Je me tourne vers M. Pichoud. Ces nouvelles clientèles vous amènent-elles à penser différemment le réaménagement de la montagne ?

Christian PICHOUD, *vice-président du Conseil général de l'Isère en charge de l'économie touristique et de la politique de la montagne* : Il faudrait que le monde du tourisme, dans lequel nos collectivités ont un rôle prépondérant à jouer, réfléchisse à une évolution plus rapide dans le domaine spatial. La notion de station ponctuelle autour d'un cœur de station devient obsolète, notamment en été. Il faut que la promotion d'une part et les actions et les produits de l'autre recouvrent un territoire beaucoup plus large. On a un peu tendance à rester sur les centres de station, ce qui est très important, mais la clientèle attend aujourd'hui un espace plus vaste, particulièrement en été. L'organisation touristique est trop souvent centrée sur la station. Le monde touristique ne perçoit pas encore l'intercommunalité de la même manière que les élus, notamment en montagne. Il nous reste donc encore des marges de progression importantes.

La promotion est une des directions vers laquelle il faut aller. Par exemple, le lac qui se trouve à quelques kilomètres de la station doit être mieux intégré dans l'offre touristique qu'il ne l'est aujourd'hui. Au cours des réflexions que nous avons eues lors des études que j'ai évoquées tout à l'heure en Isère, nous nous sommes aperçu que nous n'étions pas très bons. Nous progresserons. C'est d'ailleurs valable pour tout le monde.

Je voudrais redire notre grande confiance dans le produit « ski ».

Tout à l'heure, j'ai parlé des innovations qu'il peut y avoir, mais il est évident que le produit « neige », les remontées mécaniques, l'enneigement de culture, doivent faire l'objet de toute notre attention même si cela doit être fait d'une manière différente de celle des années soixante-dix à quatre-vingt-dix, en ayant un mode de gestion correspondant à l'époque à venir, c'est-à-dire peut-être un peu plus sauvage, un peu moins calibré. On constate quelquefois une banalisation de nos domaines skiables. Par exemple, les pistes « autoroutes » ne seront pas toujours à la mode comme elles l'ont été. Cela pourrait induire des économies, une meilleure gestion des moyens et une offre plus diversifiée. Les exploitants ont donc du travail, mais ils nous montrent l'exemple en rationalisant et en équipant mieux la montagne avec moins d'appareils ou des appareils plus efficaces et peut-être encore plus simples à l'avenir.

Nous avons une parfaite confiance dans le produit « neige » mais en tenant compte des évolutions qu'il doit y avoir au vu des attentes nouvelles, c'est-à-dire les économies d'énergie, le développement durable, et tout ce qui est dit aujourd'hui.

Olivier RAZEMON : Je vous remercie. Je propose d'ouvrir le débat à ceux qui le souhaitent.

Jacques BLANC, *sénateur de la Lozère* : Comme on parle de moyenne montagne, la Lozère dont le nombre total d'habitants pourrait rentrer dans le Stade de France est confrontée, comme notre collègue Pichoud l'a expliqué, avec ses 550 000 hectares de forêts et de pâturages, à l'évolution climatique qui a fait disparaître – ne tournons pas autour du pot – la capacité du ski alpin sur de nombreuses stations.

On a pris le taureau par les cornes : la station, dont tu as parlé tout à l'heure, qui se trouve à la limite du Parc national des Cévennes, où la charte élaborée pour les parcs nationaux est active, possédait des équipements pour le ski alpin et pour la production de neige de culture ; elle a été transformée pour offrir un potentiel d'accueil de qualité avec des constructions de chalets très adaptés, intégrés, des pistes de ski de fond quand il y a un peu

de neige, la possibilité de faire du VTT, du cheval, de découvrir la faune et la flore au sein du Parc national des Cévennes. Je crois que c'est une bonne réponse. Cela a coûté cher, mais l'Europe nous a aidés, le Département et la Région se sont beaucoup mobilisés, et cela a été monté en liaison avec le Parc des Cévennes, ce qui a été assez complexe car c'est le seul parc national habité. La réaction des personnels des parcs consiste souvent à tout bloquer, mais, là, la démarche a été au contraire positive. On a donc intérêt à voir ce qui se fait dans les parcs nationaux pour aller dans la direction de l'écotourisme.

Concernant la politique des chèques vacances, il se trouve que j'ai fait un rapport, voici de nombreuses années, à partir duquel sont nés les chèques vacances.

Je voudrais insister sur l'aspect handisport et handicap-sport, et je suis content de le faire devant mon collègue Besson avec lequel j'ai mis en place la loi de 1975 qui a reconnu le droit aux personnes handicapées de pratiquer un sport et d'avoir des loisirs. Je dirai quelques mots à propos d'une démarche départementale pour « Handicap, loisir et sport ».

Un pôle annexé à un centre de réadaptation fonctionnelle et de rééducation pour des infirmes moteur-cérébraux a été constitué afin d'apporter une sécurisation médicale et une accessibilité par rapport aux équipements sportifs mais aussi aux hôtels et aux gîtes ruraux qui se trouvent autour, et des soutiens pour le sport adapté. C'est donc du développement durable. Cette ouverture tout à fait forte répond à l'angoisse des personnes handicapées ou de leurs familles vis-à-vis d'une rupture de vie. Lorsqu'il existe une sécurisation médicale, une prise en charge en cas de problème, un suivi de rééducation, la pratique sportive dans un cadre naturel devient une expérience très intéressante. Nous avons donc à réfléchir aussi en montagne sur les dimensions de l'accessibilité et de la sécurisation via les réseaux qui peuvent être mis en place.

Olivier RAZEMON : À quelle altitude se trouve la station dont vous venez de nous parler ?

Jacques BLANC, sénateur de la Lozère : Elle est à 1 300 mètres. Le Mont Lozère culmine à 1 800 mètres. En revanche, dans ce département, l'altitude moyenne est la plus élevée de France, car il y a peu de vallées et de populations. C'est donc là où l'on vit le plus en altitude, mais nous n'avons pas ces magnifiques sommets que vous avez dans les Alpes.

Olivier RAZEMON : Elle est la plus haute de France en fonction du nombre d'habitants.

Jacques BLANC, sénateur de la Lozère : C'est l'altitude moyenne où l'on vit dans un département. Nous avons 75 000 habitants. Nous sommes donc très petits mais sans complexes.

Olivier RAZEMON : Madame, vous vouliez réagir ?

Dominique KTORZA, directrice des politiques sociales à l'Agence nationale pour les Chèques Vacances : Je voulais rappeler que l'ANCV est extrêmement engagée dans le domaine du handicap et nous soutenons très fortement la Fédération française du sport adapté (FFSA) et la Fédération française Handisport.

Jacques BLANC, sénateur de la Lozère : Nous attendons que vous nous donniez les subventions pour l'équipement.

Dominique KTORZA, directrice des politiques sociales à l'Agence nationale pour les Chèques Vacances : Vous pouvez déposer vos dossiers maintenant.

Jacques BLANC, sénateur de la Lozère : Ils ont été déposés, mais on attend.

Olivier RAZEMON : Il y a deux questions.

Jean PICCHIONI, président du SIVOM des Sept Laux : Les élus de la montagne ont bien compris qu'on est en pleine mutation et qu'il va se passer des choses comme le développement de nos stations. Le tout est donc de connaître les recettes et de voir comment cela va pouvoir fonctionner.

Ma première observation porte sur la diversification. Comment peut-on remplacer 150 emplois de remontées mécaniques en hiver par des initiatives de tir à l'arc, d'accrobranche, de tennis ou de ce que vous voulez, dans la mesure où ces activités reposent plutôt sur de l'initiative individuelle ou associative et que nous n'avons pas la maîtrise de ces activités ? C'est un peu la caractéristique du développement durable : tout repose sur des initiatives de ce type. La collectivité peut fixer le cadre, mais elle peut moins intervenir que lorsqu'elle est, par exemple, maître d'une station de sports d'hiver.

Ma seconde observation concerne l'organisation des collectivités territoriales, dont ont parlé Eliane Giraud et Bernard Soulage, qui accompagnent ces actions, sauf que cela a trait à l'investissement et que le problème va se situer dans le fonctionnement de ces diversifications. Nous n'avons là que des comptes de charges. Il n'y a plus de recettes. C'est là que va se poser – la solidarité « ville-montagne » a été abordée avec la méga-agglomération – le problème du fonctionnement, à condition qu'on aille dans ce sens, bien entendu.

Olivier RAZEMON : Merci. Monsieur.

Antoine FATIGA : Je suis responsable national CGT des remontées mécaniques, des services des pistes et, plus largement, des saisonniers.

Dans cette partie du débat, je pensais qu'on allait plus parler du social au sens des gens qui vivent et travaillent au pays. La grande question qui est posée dans le cadre du développement durable et qui nous est posée à tous est donc : comment favorise-t-on, dans nos territoires de montagne, le fait que des habitants puissent continuer à vivre et à travailler au pays avec les contraintes qui arrivent ?

Je ne vais pas tout développer ici, parce que ce serait beaucoup trop long mais au moins pointer du doigt trois enjeux majeurs.

Premièrement, la remise en cause du chômage saisonnier a donné lieu à de nombreux débats cet hiver, sujet sur lequel l'Anem a pris position et nous avons reçu un courrier de soutien dans ce sens. Cela va, je l'espère, se discuter à la fin du mois de mai. Comment les élus peuvent-ils influencer pour dire : « Économiquement et socialement, on a besoin que des gens vivent et travaillent au pays, donc ils doivent avoir une rémunération annuelle ».

Deuxièmement, concernant le logement, il reste encore d'énormes efforts à faire non seulement pour les saisonniers mais aussi pour que les gens du pays puissent se loger dans de bonnes conditions. En effet, à moins d'hériter, il est quasiment impossible de se loger vu le prix actuel du foncier. Comment fait-on ?

Troisièmement, a-t-on la capacité, dans les territoires de montagne, de proposer aux saisonniers, qui n'ont plus de travail en dehors des périodes d'hiver, d'avoir une rémunération tout au long de l'année qui pourrait passer peut-être par une indemnisation « chômage » ou par des actions de formation afin qu'ils puissent avoir un travail sur place en été ? Il est en effet hors de question, alors que l'on parle de développement durable, de faire venir des immigrants en hiver en tant que main-d'œuvre pour faire tourner le tourisme, car cela aura comme effet de transformer la montagne en zone fantôme comme cela s'est produit avec l'or noir dans certains pays comme les États-Unis.

Il serait intéressant de regarder ce sujet – sujet sur lequel nous travaillons d'ailleurs beaucoup avec le Conseil régional et avec Sylvie Gillet de Thorey – avec les collectivités locales et les conseils régionaux et qu'ils y mettent des fonds. Il est en tout cas important de travailler sur cet axe, et on peut aussi parler du coût du transport, sinon on n'aura plus personne pour faire cela au niveau local.

Pour faire le pendant avec ce qui a été dit, nous avons proposé la constitution d'un petit Conseil économique et social de massif, dans le cadre de l'économie de nos stations, dans lequel seraient intégrés tous les acteurs. En effet, les questions posées ont été : comment

développer un territoire en pensant au bas et pas uniquement au haut ? Pour cela, il faut non seulement réunir tous les acteurs autour d'une table – le Conseil économique et social Rhône-Alpes fait déjà des choses sur cela, et Jean-Charles [N.D.L.R. : Simiand] est bien placé pour le savoir – mais aussi savoir comment mettre en œuvre tous les acteurs sur place.

Concernant Val-d'Isère, il est très bien que le Conseil régional mette de l'argent, et nous avons dit à Christian Estrosi que nous pensons que les Championnats du Monde de ski seraient sûrement de bonne qualité sur le plan sportif mais qu'il serait bien qu'ils le soient aussi sur le plan social. En effet, il y a beaucoup d'efforts à faire pour que le niveau social de tous les corps de métier, et pas seulement ceux des remontées mécaniques, soit décent au regard de l'époque actuelle.

Au sujet du chômage saisonnier, nous sommes en train de faire signer une pétition. J'en ai quelques-unes à disposition pour les personnes que cela intéresse. Merci.

(Applaudissements.)

Olivier RAZEMON : Merci. L'Anem avait organisé, il y a deux ans, un colloque consacré essentiellement aux saisonniers. Lors de sa synthèse, M. Nayrou évoquera cette question.

Avez-vous d'autres questions ?

Éliane GIRAUD, présidente du Parc de Chartreuse : Je suis assez d'accord avec ce qu'Antoine Fatiga vient de dire. En effet, le problème qu'on rencontre aujourd'hui concerne globalement le développement économique des zones rurales et de montagne – on a un vrai souci sur ces questions, parce qu'on a parlé de péri-urbanisation, de l'évolution – et la hauteur des investissements. Jacques Blanc a expliqué l'intervention sur une commune, mais je vois le travail qui devrait être effectué sur le territoire de Chartreuse : cela ne concerne pas une commune mais un lien entre plusieurs communes et nous avons fait ce travail de réflexion et de plans, mais les investissements sont hors de proportion au regard de ce qui peut être mis actuellement.

Je veux bien qu'aujourd'hui on parle de développement durable, et il faut en parler, mais, quand on fait un rapport économique classique, on s'aperçoit qu'il y a encore « que la neige qui ». Par conséquent, si on veut avoir une vraie politique sur cette question, il faut un vrai plan pour la moyenne montagne et pour le développement des activités en moyenne montagne. On a réellement besoin de financement sur les investissements.

Les conseils régionaux font depuis longtemps du développement. On a aidé les parcs nationaux à passer un cap. Ils sont tous aujourd'hui sur la mise en place de leur politique dans les territoires périphériques. On est en tout cas moins face à face et tous ensemble pour un développement harmonieux de nos territoires.

Il est très important de dire qu'il y a un problème de hauteur d'investissements et qu'aujourd'hui, nous n'avons pas toutes les réponses, même si des efforts considérables sont faits. Il y a vraiment un problème de hauteur d'investissement.

Olivier RAZEMON : Beaucoup de personnes veulent parler. Monsieur Soulage.

Bernard SOULAGE, vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes : Antoine Fatiga a raison et nous sommes très attachés, avec Sylvie, à ce qu'il y ait une politique pour les saisonniers. Sur Val-d'Isère, nous sommes déçus. Je l'ai dit au maire de Val-d'Isère samedi. D'ailleurs, il faut aller jusqu'au bout, parce que les choses doivent être transparentes : l'aide de la Région sera un peu inférieure à ce qu'elle doit être pour les Championnats du Monde dans la mesure où le contrat sur le logement des saisonniers notamment n'est pas complètement rempli. Sur ce sujet, il faut être clair. Nous avons des engagements sur le développement durable. Le développement durable englobe aussi la manière dont est traité l'ensemble des questions. Notre politique se proportionne aux efforts des uns et des autres.

Ma règle est simple : aide-toi, le Ciel t'aidera. Comme je l'ai dit à Martial Saddier tout à l'heure, nous allons nous voir, parce qu'il veut faire des transports vraiment différents. Je dis toujours aux élus de montagne : « Si vous voulez que nous vous aidions sur un moyen de transport alternatif, donnez-nous les mesures de restriction à la circulation ». Quand il me dit « Nous allons proposer des projets et il n'y aura pas de voitures pour accéder à telle station », nous sommes partenaires. Si c'est pour faire une politique de gribouille où on fait l'un et l'autre, nous n'y sommes pas. Je voulais donner cette indication.

Je pense que c'est bien. Le vrai partenariat, responsable, honnête, c'est cela. On se dit les choses et on a un contrat. S'il est respecté, tout le monde y va ; s'il ne l'est pas, on retient la main. C'est normal.

Martial SADDIER, président de l'Anem, député de la Haute-Savoie : Pour alimenter le débat sur le foncier, le logement et les saisonniers, je rappelle qu'au niveau de l'Anem, François Brottes, le président quand j'étais secrétaire général, qui est un local de l'étape – il est d'ailleurs excusé –, avait lancé le débat. Nous l'avons repris avec Henri Nayrou.

Un peu d'humour : qu'un député UMP, président de l'Anem, avec un secrétaire général PS, soutienne, et l'écrive, la CGT depuis trois ans, est au moins original – je ne vous demande pas de reconnaître que c'est courageux – et, dans le paysage politique actuel, c'est véritablement le cas. Il n'y a donc pas d'ambiguïté quant à notre soutien avec Henri Nayrou concernant le sujet des saisonniers et du chômage.

Je me permets de rappeler que cette convention Unedic a été établie avec les partenaires sociaux. Nous pouvons peser le poids que nous pouvons, mais les parlementaires ne signent pas la convention. Vis-à-vis des partenaires de cette convention, nous avons eu des positions claires pour dire que les élus de la montagne soutenaient la position que vous défendez.

Concernant le logement qui est un véritable problème, je rappelle que la loi « Engagement national pour le logement » (ENL) a été établie sur la base des deux principaux travaux préparatoires des parlementaires en amont de cette loi qui ont été effectués par Thierry Repentin, sénateur de Savoie, et moi-même lorsque j'étais parlementaire en mission auprès de Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, et des rapports des commissions. Dans cette loi, des dispositions et des dispositifs sont encore peu connus, et donc peu utilisés par les élus.

M. Simon, le délégué interministériel positionné en Savoie, a mis en place et a élaboré avec les partenaires (le Conseil régional, le Conseil général et les grandes fédérations professionnelles) un dispositif qui est opérationnel, qui fonctionne. Lorsqu'il y a la volonté politique locale des élus, des logements saisonniers sortent de terre.

Il y a des problèmes indéniables – le député de Chamonix-Megève ne va pas vous dire qu'il n'existe aucun problème sur le foncier –, mais avant que d'inventer encore de nouvelles structures ou de nouveaux dispositifs, il faut utiliser de manière exhaustive ce qui existe.

Olivier RAZEMON : Merci.

Jean-Pierre LAMY : Je voudrais apporter une petite pierre à l'édifice.

J'ai écrit un ouvrage qui s'appelle *Tourisme durable : utopie ou réalité*. Je suis donc plutôt dans le sujet.

Tout ce dont on parle actuellement fait référence à une notion qui a largement disparu ces derniers temps : l'aménagement du territoire. Rien ne peut se faire s'il n'y a pas, à la base, une réflexion globale.

Je vis près de Val-d'Isère, à Saint-Foy Tarentaise. On voit très bien que la réflexion globale concernant les aménagements en cours n'a pas été préalablement effectuée. Il y a donc un travail important à mener au départ au sein de l'Anem sur cette réflexion globale et locale.

On n'a pas parlé de l'influence des promoteurs. Ces acteurs privés ont, aujourd'hui, une influence primordiale sur l'aménagement des stations. Dans mon village, il y a 3 000 lits, mais il n'y a aucun hôtel, seulement du logement standardisé de type appartement, ce qui a des conséquences sociales et économiques. En effet, toute une part de la clientèle française n'est plus captée avec ce type d'hébergement.

L'aménagement des remontées mécaniques – je suis moniteur de ski, je sais donc de quoi je parle – est très souvent effectué de manière irrationnelle suite à une réflexion ponctuelle sur un massif donné et sur un espace donné. Il n'y a pas de réflexion globale. Or, celle-ci est importante. En effet, avec un télésiège débrayable de huit places, on amènera plus de gens dans un même espace temps donné sur un territoire donné, ce qui a forcément des conséquences auxquelles on n'a bien souvent pas réfléchi lorsque ce type de remontée mécanique a été décidé.

Olivier RAZEMON : Je vous interromps, mais M. Simiand va vous répondre sur ce point et peut-être sur d'autres.

Jean-Charles SIMIAND, délégué général du SNTF, co-président du Salon de l'aménagement de la montagne : J'ai demandé la parole en tant que partenaire pendant de longues années. Antoine Fatiga m'a apostrophé par mon prénom, ce qui prouve que les partenaires sociaux peuvent avoir des relations d'amitié.

Je ne ferai pas de commentaire sur l'intervention du moniteur de ski. En effet, comme représentant depuis de longues années des opérateurs de domaines skiables, nous ne nous permettons pas de juger les moniteurs de ski, donc je ne répondrai pas au jugement d'un moniteur de ski sur l'organisation des domaines skiables pour éviter toutes difficultés. Nous tenons à avoir, dans le monde de la montagne – je suis un des fondateurs des Professionnels Associés de la Montagne comme le sait Gilbert Blanc-Tailleur –, une unité des professions montagnardes. On ne se permet pas habituellement de critiquer les uns ou les autres sur les modes d'organisation. Il y a de bons professionnels dans toutes les catégories.

Ma demande d'intervention porte sur le logement, le sujet que vous avez abordé et qui est important.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à Louis Besson qui est présent, parce que je dois dire – Antoine sera d'accord avec moi – que, quand Louis Besson était ministre du Logement et que Thierry Repentin était son conseiller technique – à l'époque, je ne roulais pas pour les mêmes couleurs politiques qu'eux –, nous avons eu des avancées considérables au sein d'un travail unitaire et fructueux. Je le dis, parce que j'ai créé, pour les remontées mécaniques, une organisation de collecte du 1 % Logement pour le fédérer et entreprendre des opérations chocs. En matière de remontées mécaniques, le problème du logement est en général bien réglé. Il est donc à régler par rapport à d'autres professions.

Pour cela, il a fallu plusieurs facteurs : le facteur politique initié par Louis Besson et conforté par les lois évoquées par Martial Saddier, la volonté des collectivités locales et le financement par les organismes collecteurs du 1 % Logement.

Je suis maintenant administrateur d'Alliance, le troisième collecteur national, dans lequel nous fédérons des moyens pour la montagne. Sur les crédits d'État destinés au logement des saisonniers, la montagne prend tout, parce qu'il existe des programmes structurés. L'appui de la Région va intensifier encore cela.

Veillez m'excuser pour cette intervention. Elle permettait de montrer le caractère efficace des bons partenariats entre les salariés, les employeurs avec le soutien des élus.

Olivier RAZEMON : Après le prochain atelier, il y aura une autre séance pour poser des questions.

TOURISME DURABLE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Olivier RAZEMON : Madame Gillet de Thorey, vous allez intervenir maintenant sur l'aspect économique du tourisme durable.

Vous êtes maire de Meythet, dans la périphérie d'Annecy, en Haute-Savoie, vice-présidente du Conseil régional, et vous êtes en charge du tourisme et de la montagne. Le Conseil régional a voté, voici peu de temps, un schéma de développement touristique qui s'adresse à l'ensemble des stations de la région et plus seulement à celle des Alpes. Vous vous êtes apparemment aperçus que le Jura et le Massif Central étaient sur votre territoire.

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes : C'est un peu provocateur.

Tout d'abord, bonjour. Je remercie mes collègues, en particulier Éliane Giraud et Colette Tabeling d'être aussi présentes en tant qu'élues régionales et qui m'ont accompagnée dans le cadre de ce schéma régional « Développement du tourisme et des loisirs ».

Par rapport à tout ce qui vient d'être dit, je vais sûrement répéter, ce qui prouve que le schéma est, je l'espère, un bon schéma puisque les observations qui ont été faites ont été intégrées dans celui-ci, notamment la problématique du tourisme durable.

Concernant les stations moyennes, je tiens à dire, pour ceux de la région Rhône-Alpes qui sont ici, mais il y en a sûrement d'autres régions, que 73 % du territoire de la région Rhône-Alpes se trouvent en zone de massif. Quand on parle de montagne, la quasi-totalité de la région Rhône-Alpes est concernée par les problématiques de montagne ou la spécificité « montagne ».

Olivier RAZEMON : Je ne me focalise pas sur les altitudes, mais les 73 % sont au-dessus de quelle altitude ?

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes : Cela correspond à 600-700 mètres.

Au sujet des massifs, il ne faut pas oublier que la région Rhône-Alpes comprend trois massifs. Nous avons certes les Alpes, mais nous avons aussi – cela n'a pas été oublié, mais cela n'a pas été pointé de cette manière dans le cadre des politiques – le Massif Central et le Jura. Nous avons donc également souhaité soutenir ces massifs importants, notamment en matière de tourisme durable et d'écotourisme au niveau du schéma régional « Développement du tourisme et des loisirs ».

Quelques mots sur ce schéma régional. Cela résume un peu ce qui vient d'être dit. Il me semble intéressant de pouvoir noter ici les actions concrètes que nous proposons.

Premièrement : un tourisme – on l'a vu tout à l'heure et cela me permet de répondre – accessible à tous, c'est-à-dire une accessibilité sociale.

Nous allons voter au cours de la prochaine Commission permanente un conventionnement avec l'Agence nationale pour les Chèques Vacances. Nous avons d'ailleurs déjà approuvé un conventionnement avec l'Union nationale des Associations de tourisme et de plein air (UNAT). Par conséquent, le tourisme social et l'accessibilité à tous rentrent dans un cadre important au niveau de la région Rhône-Alpes. Cela permet – c'est un des maîtres mots de ce schéma – de travailler en partenariat. Partenariat, conventionnement et contractualisation sont des termes essentiels.

C'est aussi un tourisme accessible aux personnes à mobilité réduite – on en a parlé –, et nous avons déjà adopté, au sein du Conseil régional, un contrat de tourisme adapté, contrat qui n'est pas des moindres puisqu'il peut aller jusqu'à 800 000 euros par territoire. Ce contrat permet à des personnes à mobilité réduite – comme je suis particulièrement touchée par ce problème pour différentes raisons, j'ai voulu développer cet axe de manière importante –

d'accéder à un logement, de pouvoir se déplacer, donc d'aller aussi bien à la boulangerie qu'à la médiathèque, et de pouvoir participer aux activités sociales, économiques et culturelles d'un territoire.

Deuxièmement – cet axe est important –, la notion de territoire.

L'année dernière, à Chambéry ou à Grenoble, une réunion avait permis aux professionnels et aux élus de la montagne de soulever ce problème de pertinence de territoire, c'est-à-dire cette notion d'espace « vallée-montagne ». Il s'est agi de travailler sur la notion de montagne mais, comme Antoine Fatiga, avec lequel nous travaillons beaucoup, et Martial Saddier, qui soulève cette question depuis déjà un certain temps, l'ont dit, il faut que nous travaillions avec la ville, le village et la montagne. Cet espace que certains appellent « espace Valéa » rentre tout à fait dans ce que nous devons mettre en place au niveau des nouvelles conventions « stations durables de moyenne montagne ».

Troisièmement, le tourisme accessible à tous, que l'accessibilité soit physique ou sociale, doit entrer dans l'attractivité et le dynamisme économique des territoires – je dis bien des territoires – et de leur pertinence, dynamisme en termes de spécificités, de diversités des activités économiques, afin de permettre, comme cela a été dit ce matin, de pouvoir répondre en amont aux évolutions certes liées – c'est important – aux modifications et aux changements climatiques, aux changements culturels, aux diversités de tourisme que nous avons aujourd'hui et que nous devons avoir, et de prendre en considération la concurrence, sujet qui n'a pas encore été évoqué en matière économique.

On dit toujours que certains territoires touristiques ne sont pas délocalisables, mais, malheureusement, tout est aujourd'hui délocalisable. Le Mont-Blanc n'est effectivement pas délocalisable, mais des paysages existent aussi en Europe et dans le monde, donc ils peuvent être délocalisables. Par conséquent, il est important que nous soyons tous vigilants vis-à-vis de ces changements culturels, des attentes de la clientèle. Là, je tiens à remercier mes collègues, Hervé Saulignac et Marc Béchet, ce dernier ici présent en tant que directeur de Rhône-Alpes Tourisme, pour tout ce qui concerne le travail mené – vous en avez parlé – au niveau de la promotion et de la commercialisation vis-à-vis des clientèles, clientèles certes étrangères mais aussi locales. En effet, près de 40 % de nos concitoyens de Rhône-Alpes restent en Rhône-Alpes. Nous insistons, dans le cadre du schéma régional, sur cette valorisation du tourisme de proximité, parce que la pratique du tourisme coûte cher et que, dans le cadre de l'accessibilité, la notion du coût du tourisme est à prendre en considération. Une collectivité doit donc tenir compte de cette problématique. Par conséquent, il faut favoriser, en termes de commercialisation, le tourisme de proximité, valoriser par rapport aux itinéraires, comme cela a été dit, le magnifique patrimoine de notre région avec ses huit départements, et mettre en évidence, dans le cadre des conventions interrégionales de massif, qu'elles soient des Alpes, du Jura ou du Massif Central, en lien avec l'État, le terroir en matière culinaire, environnementale et de patrimoine historique.

Ce tourisme, en matière de dynamisme économique, est important. Il est donc nécessaire que nous puissions l'accompagner.

Nous l'accompagnons aussi au regard de différents axes, en particulier, en lien avec l'État, par le biais d'un fonds d'innovation.

On a parlé de contractualisation, de partenariat, de conventionnement, d'aide à l'innovation. Dans le cadre des « Trophées de l'Innovation » que nous avons organisés au titre de Rhône-Alpes Tourisme, l'innovation est un axe important. Au niveau du schéma régional « Développement du tourisme et des loisirs », nous mettons en place des appels à projets importants puisqu'on peut débloquent jusqu'à 500 000 euros dans le cadre d'un territoire écotouristique avec des appels à projets innovants.

Nous voulons mettre en évidence ce que mon collègue Bernard Soulage et Martial Saddier ont soulevé ce matin. Comme vous le voyiez, les rapprochements se font et l'Anem le fait ; la

région Rhône-Alpes défend d'ailleurs l'Anem à chaque fois que nous devons payer les cotisations Anem, parce que nous n'avons pas tous le même avis.

Il est donc extrêmement important que nous puissions travailler ensemble – il serait d'ailleurs bien de diffuser notamment le dernier rapport de l'Anem qui a été fortement apprécié par nos collègues, afin de montrer le travail réalisé – sur cette notion d'innovation, sur cette contractualisation.

Olivier RAZEMON : Vous avez dit « 500 000 euros par territoire ». Le territoire n'est pas forcément une commune, si j'ai bien compris.

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes : Tout à fait. Quand on parle de « territoire pertinent » comme on l'a vu dans le cas des contrats « station durable de moyenne montagne », quand on parle de « vallée-montagne », il s'agit bien de travailler sur une notion de « pluri-station » en ce qui concerne les stations et sur une notion d'intercommunalité pour les projets, car on ne va pas travailler sur un petit projet. Cela fait le lien direct avec votre question.

La notion d'effet levier nous semble essentielle au niveau de la Région. Toutes les associations, toutes les collectivités – je suis maire d'une commune de 10 000 habitants – sont satisfaites quand elles reçoivent ne serait-ce que 1 000 euros, mais on n'a pas cet effet levier. Il nous semble donc important que, sur des territoires, nous puissions contractualiser pour avoir de vrais effets levier. On sait que les projets sont souvent onéreux, notamment quand il s'agit de travailler en amont sur la diversification des activités, sur le tourisme « quatre saisons », sur l'écotourisme. Ce n'est pas avec 1 000, 10 000 ou 50 000 euros sur un territoire qu'on aura un véritable effet levier. Par conséquent, cet effet levier nécessite que nous puissions signer ensemble, donc il y aura un travail avec les départements, avec les intercommunalités. Nous l'avons déjà avec l'État par le biais des conventions interrégionales de massif. Je regrette malgré tout, en particulier au sujet du tourisme associatif à vocation sociale sur lequel nous avons signé avec l'UNAT, que l'État n'apporte malheureusement pas de lignes à ce niveau.

Avec l'ANCV, nous allons signer une convention relative à une population défavorisée. Ce n'est cependant qu'ensemble, avec ce multi-partenariat, que nous pourrions travailler sur un vrai tourisme durable.

Olivier RAZEMON : Que vont devoir faire les territoires en question ?

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes : J'aimerais que, lorsqu'on parle de tourisme durable, on ne parle pas seulement de stations puisque le thème est « Le tourisme durable en montagne : 365 jours par an ».

On va avoir deux types très pratiques d'appel à projets en plus de celui qui est déjà en cours. D'ailleurs, les treize orientations pour la montagne avec la stratégie régionale de la montagne, qui vous ont été distribuées, avaient été votées en 2006 comme a été voté le plan de la saisonnalité. Nous avons beaucoup travaillé avec Antoine Fatiga et M. Simon. Je trouve dommage qu'il soit parti, parce qu'un gros travail a été réalisé avec lui.

En ce qui concerne le logement des saisonniers, c'est effectivement une volonté politique, grâce au financement par le biais du 1 % Logement, en partenariat avec l'État, les régions, les départements et les intercommunalités.

Je tiens à dire – je pense que Martial Saddier ne me contredira pas, notamment au niveau de la Haute-Savoie – qu'il existe des outils, en particulier pour le foncier, tels que les établissements publics fonciers locaux et que certains territoires ne les utilisent pas. Là aussi, il faut avoir la volonté politique d'utiliser ce type d'outil pour casser l'évolution de ce foncier. Je demande donc à tous les élus de tous les territoires d'utiliser tous les outils qu'ils ont en main pour répondre à cette grave difficulté du foncier vis-à-vis des saisonniers et plus largement des habitants des territoires, parce que c'est de toute façon global.

Au niveau de la stratégie « montagne », un appel à projet a été réalisé en matière de territoire remarquable. Certains territoires ont d'ailleurs déjà postulé.

Il a été voté le 11 avril 2008. Le règlement de cet appel à projet devrait être adopté en Commission permanente lors de notre prochaine Assemblée plénière en application de notre schéma pour les territoires éco-touristiques, règlement dans lequel devraient entrer les différents critères dont nous avons parlé tout à l'heure concernant le tourisme durable.

Il faut – j'insiste bien – un projet global et transparent. Il ne s'agit pas – Bernard Soulage l'a très bien exprimé – de dire : « Pour obtenir les financements, nous allons rentrer sagement dans les critères demandés par la Région » et demander à d'autres collectivités, pour ces mêmes projets, des financements que la Région ne donnerait pas.

Nous donnerons des financements uniquement dans le cadre d'un projet global et transparent, et ces financements ne seront valables que si l'on peut se retrouver autour de la table avec les différents partenaires. En effet, on ne peut pas faire de projets cohérents sans qu'il y ait de vraies signatures. J'ai d'ailleurs signé une fois un courrier avec le Département de la Haute-Savoie et la Région Rhône-Alpes pour dire non à certains territoires, parce que nous estimions peu judicieux d'avoir telles actions dans ces territoires. Bien évidemment, nous donnons aussi des réponses favorables. En tout cas, nous mettons les moyens dans le cadre des trois massifs.

Olivier RAZEMON : Quel sera le budget alloué à ce schéma ?

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes : Dans le cadre de ce schéma, en plus des enveloppes concernant les contrats « station » dont j'ai parlé, nous avons les appels à projet de 500 000 euros et les appels à projet de 800 000 euros pour les contrats de tourisme adapté.

Pour les stations durables de moyenne montagne, nous avons estimé une quinzaine de stations dans le cadre du contrat de projet État-Région 2008-2013, puisque nous travaillons de façon tout à fait optimale avec les commissaires de massif, dont certains sont ici, que ce soit le Jura, le Massif Central ou les Alpes. Nous essayons de travailler ensemble, notamment par le biais des fonds d'innovation, afin d'entrer – c'est important pour tous les partenaires – le plus possible dans les critères européens, en particulier pour les conventions interrégionales de massif, pour avoir un maximum d'effets levier avec un maximum de financements.

Olivier RAZEMON : La Région n'a-t-elle encore rien budgété ?

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes : Bien sûr que oui. Quand je parle de montants et de nombre de stations, il suffit de faire la multiplication, mais cela dépend aussi des projets des territoires.

Aussi bien au niveau des contrats de tourisme adapté où nous avons priorisé des actions, certains projets sont déjà arrivés, d'autres sont déjà financés. Nous examinons ensuite les dossiers en fonction des priorisations.

Olivier RAZEMON : Merci Madame. Nous passons aux échanges avec la salle.

Antoine VAN LIMBURG, Mountain Wilderness France : Je suis très heureux de pouvoir dialoguer avec Mme Sylvie Gillet de Thorey du Conseil régional, qui est un de nos partenaires. Je suis également très heureux de revoir aussi certains élus qui étaient présents lors des vingt ans de notre association que nous avons fêtés très récemment à Grenoble.

Depuis vingt ans, Mountain Wilderness travaille sur la thématique du développement durable en montagne. Je tiens à votre disposition une de nos revues sur cette thématique, si cela vous intéresse.

Il existe *grosso modo* deux zones en montagne : les zones non aménagées et les zones aménagées par le « Plan neige » qui date des années soixante, donc un aménagement lourd de la montagne avec les conséquences que l'on voit aujourd'hui.

La consommation de la clientèle essentielle des stations de ski est urbaine, c'est-à-dire avec un maximum de services, beaucoup de déplacements, etc. ; ce public fait beaucoup de « zapping » puisque les tendances de consommation peuvent évoluer très vite ; la caractéristique de celle-ci est une consommation que je qualifierai de lourde par rapport à ce qui est du domaine du durable.

Sachant que, pour l'instant, l'offre des stations de ski s'adresse à un consommateur qui a une habitude de consommation lourde, comment ces dernières peuvent-elles envisager un plan marketing pour essayer d'éduquer les consommateurs vers une consommation durable ?

Olivier RAZEMON : C'est une très bonne question. Beaucoup de personnes peuvent y répondre. M. Blanc-Tailleur, qui interviendra tout à l'heure, aura une réponse.

M. Besson souhaite intervenir.

Louis BESSON, ancien ministre du Logement, fondateur de l'Anem : Merci. Je me suis autorisé à lever la main lorsqu'il a été question du logement par rapport à sa dimension sociale, mais, comme il a également une dimension économique, on peut rebondir sur ce propos au regard de toutes les interventions.

J'ai entendu avec intérêt, bien sûr, Martial Saddier, le président de l'Anem, évoquer le rôle d'Alain Simon après que des travaux ont été menés au Sénat avec Thierry Repentin, au niveau du gouvernement et de l'Assemblée. On peut remonter – Antoine Fatiga en a le souvenir – aux travaux demandés à Anicet Le Pors, etc., pour la question du logement des saisonniers.

Cette question peut intéresser tous les acteurs intervenant en montagne et, spécifiquement peut-être cette année l'Anem dans la mesure où, comme vous le savez, une grande réflexion est en cours et où elle va déboucher au niveau de l'État, sans doute à compter du 1^{er} janvier 2009, sur une refonte assez importante de ce qui est la présence territoriale de l'État. L'évolution qui s'annonce me semble très largement axée sur l'État régional, donc de plus en plus de fonctions vont devenir régionales au lieu d'être vraiment départementales. Toutefois, quand l'administration départementale s'allège, cela entraîne un problème de disponibilités humaines sur les territoires. Tout à l'heure, un lien a été fait entre la montagne, le handicap et l'accessibilité, mais la montagne pose des problèmes d'accessibilité de tous ordres, ne serait-ce que l'isolement, la distance, le caractère accidenté du territoire.

Il faut s'arrêter, me semble-t-il, deux minutes au moins sur l'évaluation du travail effectué par Alain Simon, placé effectivement en mission pour le logement des saisonniers. Au moment où un certain nombre de fonctionnaires de l'État s'interrogent sur ce que peut être leur utilité, leur mission, dans un moment de grand bouleversement et de réduction des effectifs, il faut souligner qu'Alain Simon a réussi, dans un département comme la Savoie – ce n'est pas à l'honneur des villes – à faire produire un nombre plus important de logements locatifs sociaux dans l'année pour les saisonniers qu'il n'en a été fait, la même année, pour les emplois permanents dans les zones urbaines. Si on atteint ce résultat avec un fonctionnaire en mission, il faut peut-être évaluer les choses, et, au moment où la tendance est à la concentration des moyens des fonctionnaires de l'État sur les régions, peut-être revendiquer, au niveau de l'Anem, pour qu'un certain nombre de ces agents puissent recevoir une feuille de route différente de ce qui est habituellement celle des fonctionnaires de l'État.

Alain Simon a été efficace, parce que l'objectif de sa mission était clair : rattraper le retard. Il a assumé son rôle d'ensembliser en mettant en contact tous ceux qui pouvaient participer au

montage – éminemment complexe – de telle ou telle opération, de coordonnateur, de facilitateur. C'est donc une culture. J'ai d'ailleurs le souvenir, ayant été invité à intervenir dans un colloque qu'organisait, à Paris, le Conseil général des Ponts et Chaussées avec, évidemment, beaucoup de polytechniciens et d'ingénieurs, d'avoir un peu heurté en disant : « On peut faire le constat, dans un département comme la Savoie, qu'un fonctionnaire de catégorie B – puisque c'était le rang hiérarchique d'Alain Simon –, avec cette mission d'objectif de terrain, de coordination, d'ensemblier, s'est révélé beaucoup plus efficace, en une année, que toutes les initiatives prises par plusieurs préfets successifs ». L'efficacité de l'État n'est donc pas forcément une question hiérarchique. C'est surtout une question de feuille de route, de mission. Si on n'évalue pas la mission qui a réussi dans un domaine qui était très sensible pour la montagne, c'est dommage, parce que des moyens humains pourraient être préservés si on savait les utiliser.

On est très clair sur des dispositifs, des appels à projet, on veut s'adresser à des territoires, etc., mais il manque très souvent une ressource humaine. Dans la mesure où il y a un grand remaniement au niveau de certaines ressources humaines, il ne faudrait pas perdre certaines technicités, et donc, des revendications, qui auraient un rapport coût-efficacité sans commune mesure avec ce qu'on a pu connaître dans d'autres circonstances, seraient peut-être pertinentes. Par conséquent, il peut être utile de se pencher sur cela et d'y regarder de très près. Merci.

(Applaudissements.)

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur.

Michel COTHENET, commissaire du massif du Jura : Il n'est pas facile pour un fonctionnaire de catégorie A d'intervenir maintenant, mais tant pis.

Je voulais intervenir sur les villages de vacances à caractère social et familial et dire, tout d'abord, à Mme Gillet de Thorey que l'État intervient largement dans les conventions de massif sur ces villages, au moins dans le Jura. C'est un point très important.

On a vu tout à l'heure le développement de l'utilisation de la montagne 365 jours par an par les seniors. Dans le Jura, c'est peut-être encore plus vrai que dans une autre montagne, parce que c'est une montagne douce dans laquelle on peut pratiquer des activités de sept à soixante-dix-sept ans.

Nous avons rénové vingt villages de vacances au cours de la période de convention de massif 2000-2006 sur l'ensemble du massif du Jura, ce qui ne fait que trois ou quatre dans l'Ain en Rhône-Alpes, mais parlons massif. C'est fondamental. Nous continuons d'ailleurs actuellement, parce que nous avons un déficit terrible en capacité d'hébergements de qualité. Dans ce massif, on manque d'hôtels de qualité et les villages de vacances sont souvent obsolètes. J'en ai visité un dans l'Ain l'autre jour : on y entre, mais on en repart. C'est ce que font les familles qui y viennent : elles entrent, laissent les arrhes et repartent. Il y a donc vraiment une nécessité de requalifier ces villages au regard de l'accueil de toutes les catégories dont on a parlé, c'est-à-dire du handicap, des seniors. Il faut vraiment qu'on ait des capacités d'hébergement de qualité pour accueillir 365 jours par an d'autant qu'il faut reconnaître qu'un massif comme le nôtre, comme ceux des voisins, a souvent des arrières saisons magnifiques. Les villages, que nous venons de rénover l'année dernière, on d'ailleurs accueilli, notamment à l'automne dernier, de nombreux groupes de seniors dans des conditions tout à fait idéales. On peut donc vraiment poursuivre notre effort par rapport à cela. L'ANCV intervient d'ailleurs à nos côtés, conjointement, puisque c'est généralement : les collectivités, l'État, la région, le (ou les) département(s), le FEDER (puisque l'Europe intervient également) et l'ANCV.

Je voudrais répondre à la personne des Sept Laux qui est intervenue tout à l'heure.

Le ski reste effectivement ce qui rapporte et il polarise tout. Cela dit, certaines stations ont créé une SEM pour gérer l'ensemble des activités « été-hiver ». Dans le Jura, la SEM de la station des Rousses (c'est une communauté de quatre communes) gère à la fois l'Office du tourisme, les transports à l'intérieur de la station, etc. Depuis sa création, cette SEM est vraiment performante. Tout n'est pas parfait, mais c'est un bon exemple du développement des activités été-hiver d'une station.

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur.

Christian JOUVE, commissaire du massif des Pyrénées : Je voudrais faire entendre la petite voix des Pyrénées, encore que nous soyons en nombre puisque nous sommes regroupés dans cette partie de la salle.

Premièrement, concernant l'organisation de l'État – Monsieur le ministre vient d'en parler –, nous avons une opportunité pour nous poser les bonnes questions par rapport à l'adaptation des services de l'État aux territoires. Vous connaissez l'organisation qui existe en France depuis de nombreuses années. Je suis de ceux, avec mes collègues et l'ensemble des fonctionnaires, qui réfléchissent au fait que les zones de montagne puissent tirer leur épingle du jeu et obtenir une organisation des services de l'État, en liaison avec les collectivités territoriales, mieux adaptée à la politique des massifs.

Si nous comparons, nous avons au sein des conventions interrégionales de massif des sommes considérables par rapport à l'effectif. Nous recherchons donc les gains de productivité des autres administrations. Ce travail aurait d'ailleurs dû être fait depuis longtemps, mais il va l'être et cela me semble bien. C'est un point important.

On nous a dit, il y a quelques jours, que le gouvernement envisage de réunir prochainement le Conseil national de la montagne, ce qui ne s'est pas produit depuis de nombreuses années. Cela pourrait être un des éléments sur lequel nous pourrions travailler ensemble pour apporter des réponses, sachant qu'elles ne sont jamais simples, d'où le problème.

Concernant la neige de culture, Mme Kosciusko-Morizet a demandé à une Inspection de l'Environnement de travailler sur ce problème. Les initiatives, que nous avons prises dans ce sens dans les Pyrénées, entraîneront forcément des arbitrages. Vous avez parlé tout à l'heure de l'altitude, des chercheurs y travaillent, mais, à un moment, il faudra faire des choix. Dans les Pyrénées, cela concerne trente-huit stations. Il va donc falloir faire des choix en matière d'aménagement du territoire, dont on a parlé également. Par exemple, la première visibilité sera certainement le traitement des unités touristiques nouvelles (UTN) à venir.

Sur les Pyrénées, j'espère voir, avec la génération à venir, par exemple des projets d'éco-construction puisqu'on a parlé de développement durable, de l'innovation notamment dans le traitement des paysages et des espaces. On sera crédible lorsqu'on verra de nouvelles générations de paysage plus conformes à ce que recherchent les clients de ces massifs.

J'insiste également sur la notion transfrontalière dans les Pyrénées puisque 30 % de la clientèle est espagnole, ce qui est un phénomène important dans la compréhension des espaces.

Je ne compare pas les massifs, et je ne suis pas du tout là pour cela. Chacun a ses spécificités, et c'est justement ce que nous proposons dans le traitement de la neige de culture, car nos stations ne sont pas les mêmes que les vôtres.

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur.

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes : Un avis complémentaire sur le tourisme associatif à vocation sociale.

Au-delà des conventions interrégionales de massif, puisque toutes les conventions ne sont pas les mêmes, la problématique de l'aide à la pierre – un des effets levier dont j'ai parlé tout à l'heure – est souvent insuffisante, et on a constaté qu'on avait effectivement de gros problèmes pour financer les réhabilitations de ce type d'établissements qui étaient devenus complètement obsolètes aussi bien en matière de bâtis que de conceptions intérieures. Cela nécessite donc beaucoup de travail.

La convention avec l'UNAT nous a également permis de travailler sur une aide diversifiée, en particulier sur les notions de bonification d'intérêts, de garanties d'emprunt.

J'ai parlé tout à l'heure de partenariat, que ce soient des partenariats publics ou privés. Il est important de diversifier nos modes de financement. En effet, une simple aide à la pierre est actuellement insuffisante, quand elle existe. Il est donc nécessaire d'avoir d'autres outils à côté. En région Rhône-Alpes, le tourisme, qui est intégré à la Direction de l'économie, n'a souvent pas assez utilisé les divers dispositifs, que ce soit en matière d'économie ou d'économie solidaire. Tous les dispositifs seront donc mis en place. La convention avec l'UNAT entre dans ce cadre.

Olivier RAZEMON : Merci beaucoup. Si vous n'avez plus de questions, nous passons au troisième atelier sur les exigences environnementales. Comme les autres, cet élément permet de débattre de et d'autres sujets, parce qu'à chaque fois qu'on évoque un des trois piliers du développement durable, on aborde également les deux autres.

MM. Moreau, Blanc-Tailleur et Pillot vont nous parler des exigences environnementales.

TOURISME DURABLE ET EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Olivier RAZEMON : On parle ici d'exigences, donc on est passé au niveau au-dessus du constat. On pense évidemment à la question de la neige quand on parle de l'environnement en montagne l'hiver, mais il existe également de nombreux autres aspects que nous avons un peu évoqués, même si l'enneigement de cette année a été relativement bon.

Monsieur Pierre Moreau, vous êtes conseiller technique chez CIPRA France. Qu'est-ce que CIPRA France exactement ?

Pierre MOREAU, conseiller technique CIPRA France : CIPRA France est le comité français d'une organisation européenne alpine, CIPRA International. Elle a été créée voici cinquante ans pour promouvoir ce que l'on appelle aujourd'hui le développement durable dans les Alpes. L'idée de ses créateurs était de construire quelque chose qui s'est concrétisé par la Convention alpine.

CIPRA International a accompagné la maturation de ce merveilleux outil de gestion du développement durable dans les Alpes. Les CIPRA présents dans l'ensemble des pays alpins accompagnent la mise en œuvre de ce traité et s'efforcent de le faire connaître et de mettre à disposition des responsables du tourisme, qu'ils soient locaux ou régionaux, les enseignements qu'apporte ce traité et, surtout, les outils qui permettent d'avoir une véritable politique durable, pas seulement de tourisme mais une politique de développement durable dans les Alpes.

Olivier RAZEMON : Quelles sont les fameuses exigences environnementales en montagne ?

Pierre MOREAU, conseiller technique CIPRA France : L'exigence environnementale va bien au-delà des questions d'environnement au sens strict du terme. L'exigence environnementale est en fait un des facteurs essentiels du développement des stations que

l'on peut, pour illustrer le propos, ramener à la notion de biodiversité, à savoir :

- la biodiversité écologique, puisque l'exigence environnementale est effectivement d'abord de préserver la biodiversité écologique, qui est en quelque sorte une des ressources naturelles essentielles qui fait l'attractivité fondamentale des sites touristiques ;
- la biodiversité économique, c'est-à-dire la nécessité d'avoir un équilibre dans la clientèle des destinations touristiques en faisant la part des choses entre le haut de gamme, la clientèle de catégorie moyenne, les clientèles spécifiques, notamment à caractère social ou clientèle handicapée ; autrement dit, la biodiversité économique consiste à prendre en compte l'ensemble de la demande touristique et non pas à se focaliser sur tel segment de clientèle en éliminant les autres, ce qui a malheureusement tendance à se produire ;
- la biodiversité sociale en préservant, dans les destinations touristiques, la richesse que constitue le tissu des acteurs, des habitants – Antoine Fatiga l'a évoqué et cela a été mentionné dans le débat – afin de renforcer la qualité de l'accueil et des services mais aussi la qualité de vie tout simplement pour les habitants des stations, or on sait qu'entre autres pour des problèmes fonciers, cette biodiversité est en péril ;
- la biodiversité culturelle que l'on a un peu tendance à gommer en France, contrairement à nos voisins alpins, en mettant en avant une sorte de modernité qui se substitue (ou efface en quelque sorte) aux valeurs traditionnelles qui sont un des éléments de l'attractivité touristique.

Autrement dit, l'exigence environnementale ne se résume pas à une dimension écologique au sens strict du terme. C'est plutôt une approche en termes d'écosystème. Comme toutes les communautés, les communautés de montagne constituent une sorte d'éco-socio-système, donc le déséquilibre des différentes composantes de ce système engendre des difficultés. La grande force de la Convention alpine consiste à s'appuyer sur ces trois piliers en proposant de recomposer les différentes composantes de la biodiversité nécessaire au développement des stations touristiques.

Olivier RAZEMON : Compte tenu de ce que vous venez de dire, comment appréciez-vous les actions menées actuellement par les gestionnaires de station ? Quel est votre regard sur leurs actions ?

Pierre MOREAU, conseiller technique CIPRA France : Bernard Soulage a très bien calé les choses dans son introduction. Il y a une extraordinaire évolution des esprits, avec le mouvement engagé par l'Association des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) et la mise en place actuelle de la Charte. En effet, les politiques mises en œuvre dans les stations montrent bien que la question du tourisme durable acquiert aujourd'hui une densité et devient un enjeu. Toutefois, comme Bernard Soulage l'a aussi souligné, le passage du stade des idées aux faits est un peu plus difficile, parce qu'on a accumulé beaucoup de retard. En effet, je disais déjà, voici une quinzaine d'années lorsque j'étais conseiller en développement touristique, que le fait de ne pas prendre en compte les enjeux du développement durable allait mener les stations touristiques dans le mur, ce qui était assez mal reçu, mais les faits l'ont démontré. Par exemple, les stations moyennes, qui ont cultivé la ressource « neige » comme moteur essentiel de leur développement, se sont retrouvées en grande difficulté le jour où cette ressource a disparu puisqu'elles ont oublié – je pense à Villard-de-Lans ou des stations de ce type – qu'elles étaient historiquement des stations des quatre saisons de montagne et pas uniquement des stations de ski. Lorsqu'une des ressources devient aléatoire, on est en difficulté.

Le problème est que le tourisme durable s'impose à la faveur de la prise de conscience du changement climatique. Or, le tourisme durable n'est pas une nécessité pour faire face au changement climatique. Le tourisme durable est une nécessité pour développer l'activité économique du tourisme dans les zones de montagne, activité qui est une des principales sources de vie des zones de montagne qu'il faut absolument maintenir. Cela tombe bien,

parce que le changement climatique ouvre les yeux, annonce cette révolution des esprits et impose l'idée qu'il faut faire du tourisme durable.

Allons voir ce qui se passe en Suisse, en Bavière, dans les stations du Colorado. Le tourisme durable est une des forces touristiques au sens économique du terme et non quelque chose tombé du ciel, parce que le changement climatique s'imposait.

Olivier RAZEMON : Dans les autres pays, on en prend donc davantage conscience qu'en France ?

Pierre MOREAU, conseiller technique CIPRA France : Pour des raisons historiques – M. Blanc-Tailleur l'a noté ce matin lorsque nous préparions l'atelier et que j'ai évoqué cette question –, les montagnards suisses et autrichiens n'ont jamais eu le choix d'émigrer et de partir ailleurs chercher du travail, parce qu'il n'existait pas beaucoup de plaines pour les accueillir dans ces pays et que, pour produire du lait, il fallait bien rester en montagne. Ces pays ont donc conservé une activité économique très forte en montagne et le tourisme est venu s'intégrer dans cette activité économique, ce qui montre, encore une fois, la force de la nécessité de toujours maintenir les trois piliers du développement.

Concernant la montagne française, la première solution a été, face aux difficultés, de partir et d'aller travailler ailleurs.

Dans le Colorado, c'est un peu différent, mais cela rejoint la problématique. Les grandes sociétés minières (celles qui se battaient avec les éleveurs dans les westerns) avaient conservé la maîtrise du foncier dans ces territoires, donc, lorsqu'elles ont créé, comme en France, des stations dans les années cinquante, elles ont eu une approche économique beaucoup plus large puisqu'il s'agissait de faire du business, notamment des investissements qui devaient être rentabilisés sans l'aide de l'État. Elles se sont engagées dans ce qu'on appelle aujourd'hui le tourisme durable avec des stations de quatre saisons. Dans les Rocheuses, les stations d'Aspen, de Vail, de Breckenridge, etc., qui sont très prospères, sont, depuis quinze ans, dans la politique des 365 jours. Cela ne leur a pas été imposé par le changement climatique mais par une réflexion économique sur l'enjeu du développement touristique.

Olivier RAZEMON : Je voudrais revenir sur la biodiversité sociale. Pouvez-vous définir cela de manière détaillée ? Est-ce une sorte de mixité sociale ?

Pierre MOREAU, conseiller technique CIPRA France : C'est la mixité de la vie. Un village, une commune ou une ville, sont forts en raison de leur diversité, même si cela se traduit par des conflits, des divergences, etc.

On parle aujourd'hui du développement de l'offre touristique des villes. L'offre touristique des villes ne s'appuie pas sur des infrastructures touristiques mais avant tout sur la mise en valeur d'un patrimoine culturel, social, humain, historique, etc., qui constitue une forte attractivité. Le problème des stations touristiques de montagne est qu'elles ont eu tendance, dans un premier temps, à gommer, voire à éliminer, la valeur de ce patrimoine pour de bonnes raisons historiques comme l'aspect hygiéniste des constructions des années cinquante. Cette biodiversité sociale s'est donc étioyée : on n'a plus d'agriculteurs, de bergers, de personnes pour parler de l'histoire, du bon vieux temps, etc., dans les stations, contrairement, encore une fois, à nos voisins. Du coup, c'est un facteur d'affaiblissement.

Un autre aspect est plus grave, parce que volontaire : la volonté de segmenter la clientèle avec ce mirage de la clientèle haut de gamme, vers le tourisme de paillettes. C'est un mirage complet, une erreur profonde, puisque cela se traduit par la recherche d'une clientèle dite de haut de gamme avec des marges faciles. Or, on sait que cette clientèle est fragile, en particulier celle des pays émergents, car on sait que ces clients retourneront dans leurs pays dès que ceux-ci auront une offre touristique de bonne qualité, ce qu'ils sont en train de constituer. En privilégiant cette clientèle, on élimine les couches, les catégories moyennes

qui ne peuvent plus, principalement en hiver, accéder aux séjours de ski, donc on se prive d'un potentiel de développement ou d'un réservoir de fréquentations de la station. Là, nous disons : maintenir la biodiversité aussi dans la clientèle et, bien sûr, comme cela a été longuement développé, en direction des catégories sociales défavorisées soit par la nature, soit par leur situation.

Il ne faut cependant pas non plus imaginer que cette orientation va constituer le moteur du développement touristique. C'est une obligation, on doit la prendre en compte, mais cette clientèle ne remplacera pas les personnes qui partent des stations, parce que le coût du séjour est trop élevé.

Olivier RAZEMON : En outre, le processus est assez long.

Monsieur Blanc-Tailleur, vous êtes maire de Courchevel, en Savoie, vous êtes président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne. Pratique-t-on la biodiversité sociale à Courchevel ?

(Rires.)

Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne : Bien évidemment, comme dans la plupart des stations de montagne.

Pour revenir sur le sujet, je ne partage pas tout à fait l'analyse faite notamment sur cette sélection de clientèle haut de gamme, mais nous aurons probablement l'occasion d'y revenir.

Aujourd'hui, le « durable » impacte fortement la vie quotidienne des stations de montagne. Il regroupe, comme cela a été dit, l'économique, le social et, bien entendu, l'environnement.

L'Association des Maires des Stations de Montagne s'est, bien en amont de l'élection présidentielle et du Grenelle de l'environnement, penchée sur le sujet du durable et elle a mis en place, voici un peu plus de deux ans, une commission d'aménagement du territoire et du développement durable, présidée par notre ami Guy Vaxelaire, maire de La Bresse, présent dans la salle aujourd'hui. Elle a beaucoup travaillé sur cette problématique. Les membres de cette commission ont été accompagnés, dans ce travail, par les partenaires institutionnels que sont l'ADEME et la DIACT mais aussi par des ONG comme Mountain Riders qui a beaucoup participé à nos travaux et CIPRA France, pour rédiger ce que l'on a appelé la charte nationale des stations de montagne en faveur du développement durable.

Cette charte contient 130 mesures qui se déclinent selon huit plans d'action. Ces plans d'action se veulent volontaires, pratiques, durables et, surtout, adaptables.

Volontaires, parce que c'est une volonté expresse de nos adhérents de s'engager dans ce domaine suite à une délibération du conseil municipal. C'est donc un engagement fort par rapport à nos populations. Cela permet aussi un affichage fort de la collectivité qui s'engage dans une démarche liée au durable tant vis-à-vis de sa population locale que de ses touristes.

Pratiques, parce que chaque commune peut commencer à l'appliquer par rapport à des choix qu'elle aura elle-même fixés comme prioritaires sans qu'un ordre particulier ait été établi dès le départ.

Durables, parce que l'idée est de bâtir un plan sur un certain nombre d'années, même si on a volontairement limité celui-ci à huit-dix ans, avec comme objectif de signer des partenariats. Ce matin, on a parlé de partenariats par rapport aux transports qui consomment une grande partie des énergies. Notre Association a d'ailleurs signé un accord de partenariat avec EDF pour voir comment remplacer les transports urbains traditionnels par des transports électriques en station.

Adaptables, parce que ce texte a vocation à évoluer au fur et à mesure de l'application de cette Charte afin de l'adapter au plus près au contexte et, surtout, aux problématiques locales.

Dans tout cela, l'environnement est le premier pilier. Cet environnement naturel constitue le principal facteur d'attraction des touristes vers nos stations. Ce capital n'est pas renouvelable, comme cela a été dit, et notre priorité est de le préserver, car il est le garant de la durabilité de nos stations. Notre Charte souligne tout particulièrement cet aspect en alliant développement et préservation des activités économiques qui ne pourraient pas continuer à exister sans cette réflexion.

Le deuxième pilier est le social. Il est largement abordé dans notre Charte. Les populations locales, qui sont la force de nos territoires, donnent l'identité et l'âme de chaque station. Il faut le prendre en compte, il faut surtout s'attacher à préserver ces populations locales et à développer, à maintenir, un artisanat, un patrimoine, des métiers, sinon nos stations risqueront de se transformer en station de loisirs à l'image des parcs d'attraction que l'on voit ici et là. Notre charte rappelle que préserver le tissu local permet de préserver durablement nos territoires.

Les travailleurs saisonniers constituent là aussi un élément fondamental pour l'avenir de nos stations. Leurs conditions de vie (logement et transport) doivent être pensées en amont. Depuis de nombreuses années, une large réflexion a d'ailleurs été engagée sur ces domaines. Aujourd'hui, il n'y a pas de développement de projet touristique sans que ces problématiques soient prises en compte.

Les jeunes populations sont là encore un sujet d'importance. Les classes de découverte sont un formidable levier pour sensibiliser les nouvelles générations aux questions du développement durable, et cela peut se faire dans le cadre d'un véritable projet pédagogique.

Le troisième pilier est l'économie. Il représente le facteur essentiel du développement de nos stations. Il faut donc préserver un tissu économique important et diversifié en matière de commerces, d'habitats touristiques, de services non seulement pour les périodes de fréquentation touristique mais également tout au long de l'année. Le slogan de Martial « 365 jours par an » est magique, parce qu'il nous permet de rêver, mais – pour être plus terre à terre – les stations ont aujourd'hui besoin en priorité de développer la saison d'été. Avoir l'ambition de développer l'activité de nos stations 365 jours par an est un beau challenge, mais la difficulté actuelle des stations de haute et de moyenne montagne est de développer une saison d'été, car la montagne en été est la dernière destination de nos concitoyens après la ville. Beaucoup de stations se réjouiraient de voir se programmer une saison d'été correcte, car les saisons d'été représentent, dans le meilleur des cas, 20 % de l'activité d'hiver et, dans le pire des cas, 7 à 8 % de l'activité d'hiver. Ces chiffres sont à méditer.

Cette Charte, que nous avons élaborée, n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes liés aux questions de développement durable. De tout temps, de nombreuses initiatives ont toujours été prises. Les stations de montagne peuvent être des endroits où on peut être imaginatif, où on peut être laboratoire d'idées et d'innovation.

Il appartient à chaque station et à chaque acteur de la montagne de s'engager dans ce processus. Cela constitue probablement une étude nouvelle dans l'histoire de nos stations. Il appartient à tous les acteurs de l'aborder de manière responsable et collective.

Olivier RAZEMON : Comment cela se passe-t-il ? Chaque station décide-t-elle d'appliquer la Charte en fonction de ses souhaits ou de ses atouts ?

Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association nationale des Maires des Stations de Montagne : Comme je l'ai dit, ce sont 108 propositions, 8 grands thèmes.

Certaines s'engagent beaucoup plus loin puisque, sur les 110 stations de montagne réparties sur l'ensemble du territoire, une dizaine s'est engagée à faire un bilan carbone, notamment avec l'aide des services de la DIACT, à tirer les conclusions de celui-ci et à trouver, dans le temps puisqu'on ne va pas, du jour au lendemain, pouvoir tout mettre en pratique, une solution afin d'avoir une démarche efficace sur du long terme.

Olivier RAZEMON : Tout à l'heure, il a été demandé si les stations (ou les territoires de montagne) pouvaient imaginer d'éduquer leurs visiteurs au développement durable ?

Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne : J'ai bien compris la question qui concerne ce qu'on appelle un client lourd. Il faut faire attention aux caricatures.

À Courchevel, quelques établissements renommés de haut de gamme ont, depuis un ou deux ans, abandonné la mise à disposition de navettes pour rejoindre les téléskis deux cents mètres plus loin. À la place, ils ont fait des sentiers piétons. On voit donc ces clients lourds...

Olivier RAZEMON : « Lourds » signifie-t-il qu'ils sont riches ?

Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne : Oui. C'est ce qui est dit. En tout cas, je vois ces clients emprunter ces chemins tout au long de la saison et ils le font plutôt avec le sourire. Cela signifie donc que le développement durable s'adresse à tout le monde d'autant que tous ont conscience de cette nouvelle problématique.

Olivier RAZEMON : Il y a plusieurs aspects. On peut imaginer que les stations amènent les touristes qui viennent à réfléchir sur le fait qu'ils sont en montagne.

Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne : Les personnes viennent à la montagne parce que ce milieu est totalement différent de ce qu'ils côtoient le reste de l'année. Elles s'adaptent parfaitement aux usages de nos stations.

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur.

La neige de culture ou de production est un aspect qui a été peu évoqué ce matin. Monsieur Pillot, vous êtes directeur des collectivités territoriales Rhône-Alpes et Auvergne chez EDF. Vous êtes en train de préparer un rapport pour le compte de l'Anem sur ce sujet. Avez-vous une idée précise sur la sémantique ? Que faut-il dire ?

Francis PILLOT, directeur des collectivités territoriales Rhône-Alpes-Auvergne, EDF : Je ne me prononcerai pas sur ce sujet n'étant pas expert de la neige, et beaucoup de gens dans la salle ont des opinions et connaissent le sujet.

On note en tout cas une évolution dans les appellations. Auparavant, c'était « neige artificielle » et « neige de culture ». Aujourd'hui, c'est « neige de production ». Peu importe, sauf si, derrière, l'approche concernant la manière d'investir et de produire de la neige n'est pas différente.

Olivier RAZEMON : Comment produit-on cette neige ?

Francis PILLOT, directeur des collectivités territoriales Rhône-Alpes-Auvergne, EDF : Pour faire de la neige, il faut principalement trois fluides : de l'eau, de l'air et de l'énergie, en l'occurrence de l'électricité. Quand on présente les choses de cette manière, on comprend la raison de la présence d'EDF aujourd'hui. EDF a en effet une histoire, une compétence et des responsabilités sur l'énergie électrique et l'eau.

EDF est, je le rappelle, un acteur historique de la montagne. Martial Saddier a parlé tout à l'heure d'hydroélectricité. Notre rôle d'investisseur et de constructeur d'ouvrages d'hydro-électriques depuis les années cinquante et soixante nous a donné une expertise, mais, sur le

sujet qui nous importe aujourd'hui et dans le contexte actuel, il nous donne aussi une responsabilité.

La production d'énergie hydraulique n'est contestée par personne et elle a la vertu de ne pas dégager de CO². Cela étant, la problématique des vallées et des montagnes est l'eau. De ce point de vue – le droit d'EDF d'exploiter les ouvrages hydroélectriques relève d'une concession établie avec l'État –, le devoir et la responsabilité d'EDF dans ce rôle de concessionnaire hydraulique est de justement s'adapter aux exigences environnementales. Dans les montagnes et les vallées, la gestion de l'eau est au cœur de cette préoccupation et cela se concrétise par notre participation au schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) où tous les acteurs de l'eau sont réunis. En effet, nous tenons beaucoup à nous comporter aujourd'hui, face à ces exigences, différemment d'il y a vingt ou trente ans étant donné l'acuité du problème de la gestion de l'eau.

Le lien entre la gestion de l'eau et la neige de culture ou de production est évident : pour faire de la neige, il faut de l'eau. Dans les années 2000, il y a eu plusieurs façons de trouver de l'eau pour fabriquer de la neige le plus rapidement possible. Or, aujourd'hui, le point de départ de toute réflexion avant d'investir pour en fabriquer consiste à savoir comment se procurer de l'eau, dans quelles conditions, à quel coût et quelle sera la reconstitution de l'eau dans les bassins.

Olivier RAZEMON : Quel est le cadre de l'étude que vous menez et comment la menez-vous ? Je crois qu'il n'y a pas encore de résultat.

Francis PILLOT, directeur des collectivités territoriales Rhône-Alpes-Auvergne, EDF : Nous sommes, depuis près de quinze ans, un partenaire de l'Anem. Très régulièrement, ce partenariat prend la forme de comités de travail sur diverses thématiques. Avec la nouvelle équipe que préside Martial Saddier depuis un an, la neige de production est un sujet d'actualité. Nous ne conduisons pas un groupe de réflexion. Nous apportons notre concours et notre expertise aux collaborateurs de l'Anem qui souhaitent mettre un peu de rationalité, de chiffres, autour de tout cela par rapport au développement. Il a été dit qu'on veut développer la saison « été » en montagne, mais on veut aussi conforter, comme cela a été dit par M. Pichoud, l'offre neige, donc il faut savoir, dans le cadre des exigences environnementales actuelles, réunir les endroits, les lieux et les conditions pour fabriquer de la neige de production sans conséquences environnementales majeures.

Olivier RAZEMON : Avez-vous des pistes de réponse ?

Francis PILLOT, directeur des collectivités territoriales Rhône-Alpes-Auvergne, EDF : Non, il est trop tôt pour avoir des réponses. Nous allons faire un travail de photographie, ce qui va aider les élus à faire des choix comme le Conseil général de l'Isère l'a fait en matière de priorisation ou de choix dans le développement des stations.

Olivier RAZEMON : En fonction de quels critères peuvent se faire les choix dans ce domaine ? Cela dépend-il de l'altitude, du versant ?

Francis PILLOT, directeur des collectivités territoriales Rhône-Alpes-Auvergne, EDF : L'altitude et le versant sont des critères. Je rappelle que la problématique de l'eau est fondamentale aussi bien sur le plan des coûts que des conséquences environnementales.

Olivier RAZEMON : Ce sujet provoque en général un débat important. À quoi attribuez-vous cela ?

Francis PILLOT, directeur des collectivités territoriales Rhône-Alpes-Auvergne, EDF : Pourquoi certains sujets déclenchent-ils des passions alors que leurs chiffres ne sont pas dans des proportions aussi importantes que cela ? Je ne sais pas s'il y a eu des erreurs techniques ou de communication dans le passé ou si une sensibilité cristallise les débats.

Je peux témoigner mais plutôt à titre personnel qu'au titre d'EDF que les exploitants – dans certains cas, ce sont des élus puisqu'il y a des régies et des SEM, ou ce sont des sociétés

anonymes – ont la préoccupation de ne plus fabriquer de la neige comme cela se pratiquait il y a quinze ans. J'ai entendu parler – il y a des spécialistes et ils en parleront sûrement cet après-midi – récemment de « juste neige ». J'ai compris que cela permettait de réunir des objectifs économiques (maintenir l'offre « neige ») et des objectifs environnementaux pour ne pas fabriquer trop de neige, d'en faire là où cela ne sert à rien ou quand cela ne sert à rien.

Par ailleurs, en visitant récemment une station, j'ai découvert ce qu'on appelle une usine à neige et deux jeunes nivoculteurs – la formation de cette nouvelle filière s'effectue dans la Maurienne – passionnés par ce qu'ils faisaient en ayant le souci de la « juste neige ». Ils produisent donc dans cette usine de la neige, mais ils parcourent aussi les pistes et ils sont en lien avec les dameuses pour voir à ne pas trop en faire ou à en fabriquer aux bons endroits. Cela me semble participer de l'aspect économique et social de cette affaire.

Olivier RAZEMON : Monsieur Blanc-Tailleur, la « juste neige » ?

Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne : Comme notre ami Martial l'a rappelé, faire de la neige de culture à 800 mètres d'altitude sur un versant sud n'a plus de sens aujourd'hui. En revanche, faire plutôt de la neige de production à 1 500 mètres pour garantir un retour sur station a toute sa signification. C'est bien l'esprit aujourd'hui chaque fois que des investissements de cet ordre doivent être entrepris.

Olivier RAZEMON : Monsieur Moreau ?

Pierre MOREAU, conseiller technique CIPRA France : Je vais vous décevoir. En tant qu'organisation environnementaliste, nous n'avons pas de positions radicales sur les canons à neige. Nous invoquons d'ailleurs la Convention alpine pour réfléchir à cela.

Olivier RAZEMON : Vous dites canons à neige ?

Pierre MOREAU, conseiller technique CIPRA France : Pourquoi pas ? Cela s'est appelé comme cela et cela ressemble un peu à cela.

En revanche, nous disons effectivement que l'enneigement artificiel doit être manié avec précaution après s'être assuré, comme vous l'avez dit – encore faut-il que ce soit fait partout, et ce n'est pas toujours le cas –, que la ressource en eau et les conséquences sur le bassin aient été vérifiées.

J'ajoute des éléments qui n'ont pas été cités.

Je suis allé l'an dernier à Pralognan-la-Vanoise en mai. Autant la neige est belle en hiver, autant des lambeaux de neige artificielle font tache dans la station et dans le paysage. Je ne dis pas cela pour un plaisir esthétique, mais, par rapport à l'enjeu des 365 jours par an, il y a un vrai problème. Il n'est pas du tout agréable de se promener en intersaison avec des seniors en pleine forme au milieu de lambeaux de piste. Il y a donc une réflexion à avoir sur la nécessité d'avoir un équilibre dans la gestion de l'offre touristique.

J'en profite pour dire – je suis désolé Monsieur Blanc-Tailleur – qu'on ne peut pas dissocier la saison d'été des 365 jours. Il ne peut pas y avoir d'offres d'été performantes si la station n'est pas une station des quatre saisons. Tous les exemples étrangers le démontrent, et tous les échecs dans ce domaine ou toutes les difficultés rencontrées par les stations françaises le prouvent. On ne peut pas dissocier les choses au nom, tout simplement, de ce que j'ai essayé de dire à propos de la biodiversité. Si on veut avoir une offre attractive en été, il faut être dans un milieu vivant et non dans les ruines ou les délaissés d'une activité dominante en hiver. Ce n'est donc pas dissociable. Par conséquent, l'Anem a raison de dire que c'est 365 jours.

Gilbert BLANC-TAILLEUR, président de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne : On peut avoir un objectif ambitieux de 365 jours, mais je dis simplement « Soyons réalistes et commençons par avoir l'ambition de développer l'été »,

sachant qu'il faut bien avoir un objectif de 365 jours si on veut aménager un territoire.

Olivier RAZEMON : On oublie toujours le 29 février ! Monsieur Saddier.

Martial SADDIER, député de la Haute-Savoie, président de l'Anem : En complément de ce sujet important : nous, les élus et, au-delà, l'ANMSN, le SNTF et l'Anem, revendiquons que ce sujet n'est pas tabou, que nous n'avons pas peur d'en parler et que nous ne nous mettons pas la tête dans le sable quand quelqu'un aborde la question de la neige de production.

Sur ce sujet comme sur bien d'autres, quand il n'existe pas de règles précises, cela permet, le cas échéant, de faire n'importe quoi – nous ne défendons pas, comme Gilbert Blanc-Tailleur l'a dit, des installations ou, en tout cas, des montages d'installation qui se trouveraient à des altitudes ou exposées de telle manière qu'ils ne seraient plus défendables – et de dire n'importe quoi. On sait qu'il se dit beaucoup de choses sur la neige de culture. On dit encore dans ce pays qu'on utilise des adjuvants pour la neige de production alors qu'on n'en utilise pas en France. C'est pour cela que nous souhaitons que soient mises en place des règles précises.

Pour cela, nous avons pris deux initiatives.

L'Anem a des partenaires historiques. EDF en est un. Nous en avons beaucoup d'autres. Au-delà du partenariat qui aide financièrement l'Association, nous souhaitons de plus en plus que les grandes entreprises partenaires, qui ont une capacité d'ingénierie extrêmement forte, aident notre Association à relever un certain nombre de défis. Quand le Comité directeur d'EDF s'est réuni à Chamonix et qu'ils m'ont aimablement invité, je leur ai donc demandé, au nom de l'Association, de mettre à disposition leur savoir-faire sur la problématique de la neige de production et qu'on ait un audit transparent des avantages et des inconvénients de la situation.

Ensuite, j'ai rencontré Nathalie Kosciusko-Morizet, la secrétaire d'État à l'Écologie, qui m'a effectivement demandé la position de l'Association sur la neige de production. Je lui ai dit, comme je viens de vous le dire, qu'il fallait mettre des règles.

Pour nous – cela a bien été dit tout au long de cette matinée –, les transports et l'habitat sont des sujets beaucoup plus importants vis-à-vis de la consommation de l'énergie, mais nous ne souhaitons pas écarter le problème de la neige de culture.

Tous les intervenants ont parlé ce matin de globalité ou d'avoir une vision globale au-delà même de notre territoire de montagne.

L'Anem a proposé que la neige de production soit une des composantes obligatoires des SAGE. Effectivement, cela consomme de l'énergie et il faut la damer, mais on aura bien progressé lorsqu'il ne restera plus que cela à réglé dans les stations.

Le problème immédiat concerne la capacité en eau et la concurrence sur l'eau. C'est pour cela que nous avons demandé que la neige de culture soit intégrée dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et qu'elle en soit une des composantes, Monsieur l'ambassadeur. En effet, nous avons une obligation, avec la loi sur l'eau qui a été votée l'année dernière, de les mettre en place sur tout le territoire de France par bassins versants dans les années à venir.

Afin de définir des critères pour savoir comment afficher clairement la neige de production dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, Madame la secrétaire d'État a lancé une mission composée de trois inspecteurs généraux des services. Elle nous a confirmé par écrit que ces derniers n'auront pas de préjugés (ils ne sont ni pour ni contre), bien au contraire. Quand on est en mission, on commence par écouter puis on se fait un avis. Si cette mission, qui a démarré, est bien menée avec cet état d'esprit, les élus de la montagne de l'Anem – je crois pouvoir parler au nom de l'ANMSM et du SNTF – seront dans un esprit constructif pour qu'on arrive à établir des critères précis qui permettront de ne pas

faire n'importe quoi et de ne plus dire n'importe quoi sur la neige de production.

(*Applaudissements.*)

Olivier RAZEMON : Merci.

Monsieur Stefanini, vous êtes ambassadeur délégué à l'Environnement du ministère des Affaires étrangères, et président du Comité permanent de la Convention alpine.

Laurent STEFANINI, ambassadeur délégué à l'Environnement : Merci. Je vais rebondir sur ce que vient de dire Martial Saddier en ce qui concerne l'international et l'importance actuelle du tourisme durable dans un certain nombre d'enceintes internationales qui traitent du sujet : la Convention alpine mais pas seulement.

Je voudrais remercier les deux co-présidents du Salon, Jean-Charles Simiand et Martial Saddier, pour avoir pensé à inviter l'ambassadeur en charge des négociations internationales dans le domaine de l'environnement à ce moment important pour la montagne.

Ma fonction est une fonction à cheval entre deux ministères : le ministère des Affaires étrangères, comme vous l'avez mentionné, et le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. Aujourd'hui, je représente ici M. Borloo.

Je le représente, parce que, parmi ces différentes négociations, il y a la Convention alpine, dont M. Moreau a parlé brièvement puisque la CIPRA est à l'origine de cette coopération internationale, et que nous détenons, pour deux ans, la présidence de cette Convention alpine, et je préside le Comité permanent. Nous avons décidé de faire du tourisme durable l'une de nos deux priorités.

La Convention alpine traite de tous les sujets. C'est une structure de coopération, de coordination, avec de tout petits moyens puisque le budget annuel est de 700 000 euros (la contribution française est de 150 000 euros) et que nous n'avons pas plus d'une dizaine de collaborateurs permanents dont un certain nombre se trouve à Chambéry dans le cadre du réseau de la Task Force des espaces alpins protégés.

Les deux priorités que s'est fixées la France au cours de ces deux ans de présidence sont le changement climatique et, surtout, le tourisme durable. Cela nous amène à traiter, à chaque session, un des volets du tourisme durable en concertation avec nos partenaires.

Nous avons l'idée de lancer, pour la conférence alpine de mars 2009 – elle se tient au niveau des ministres –, un appel à projets ou activités qui sont, ont été ou seront des modèles dans le domaine de l'espace alpin. Nous avons donc ce projet sur lequel nous travaillons de manière un peu laborieuse, parce que l'espace alpin est partagé entre les huit pays de l'Arc alpin et qu'il n'est pas vu de la même façon en Allemagne, en Autriche, en Slovénie, en Italie, en France, donc on a toujours du mal à avancer rapidement sur ces sujets, mais nous avons le souci d'identifier les programmes phares. Nous ne pouvons qu'encourager les différentes collectivités territoriales, les communes, une fois que le cahier des charges de ce concours, en quelque sorte, sera bien défini, à se confronter à ce qui se fait en matière de tourisme durable dans les autres pays de l'Arc alpin.

Voilà un des cadres de coopération (la Convention alpine) qui justifie ma présence ici et le fait que le tourisme durable soit une des priorités françaises dans le cadre de cette convention.

Au-delà, nous sommes (et nous essayons d'être) porteurs de ce concept de tourisme durable et nous le faisons, en particulier, dans le cadre d'un groupe de travail international que nous présidons et qui se réunit à peu près semestriellement. Il s'est réuni à Paris sous la présidence de Nathalie Kosciusko-Morizet en décembre et il se réunira en juin au Costa-

Rica. C'est un processus mondial dans le cadre du suivi de la Conférence de Johannesburg qui s'est tenue en 2002 et, d'une certaine manière, du suivi de la Conférence de Rio de 1992 qui a consacré cette notion de développement durable. Le tourisme durable est le développement durable appliqué à l'une des activités économiques mondiales importantes.

Je suis frappé par tous les sujets qui ont été évoqués ce matin et qui sont extrêmement importants (l'aménagement, l'équipement, le logement, l'emploi, la protection de la nature) et par tous les arbitrages qu'il y a à faire. Même si les débats de ce matin ont montré qu'il y avait encore du travail à faire et des positions différentes, nous sommes globalement extrêmement en avance par rapport à bien des pays où le tourisme se développe. Je pense à la Chine, à la Russie, et il y a d'ailleurs ici des délégations chinoises et russes, et à l'Amérique latine, à l'ensemble des pays du Sud, où toutes les préoccupations qui sont les nôtres ne sont même pas encore imaginées. Nous avons donc un rôle d'éducation au tourisme durable et nous l'assumons également dans ces enceintes.

Au-delà de la Convention alpine et de cette coopération entre pays très similaires et très développés, nous avons donc ce rôle éducatif et ce rôle d'enseignement, ce qu'on appelle dans un très mauvais français de « capacité building », dans les pays du Sud. C'est très important. C'est pourquoi je souhaitais donner cette toute petite touche internationale et de globalité mondiale à notre sujet du tourisme durable pour bien montrer que la France en a fait un de ses sujets phares dans le domaine de l'environnement international.

(Applaudissements.)

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur.

Avez-vous des questions ou des interventions ?

Dominique CARLIEZ, coordinateur du Réseau Empreintes : Je suis en charge de l'animation du réseau Empreintes, en Haute-Savoie, qui regroupe une quarantaine d'acteurs qui sont investis dans les démarches de valorisation du patrimoine local et d'éducation à l'environnement.

Ma question s'adresse à Mme la vice-présidente en charge du tourisme.

Plusieurs personnes ont évoqué l'éducation et la consommation des publics. Cette question me touche au plus près. Le Réseau travaille plus historiquement avec les scolaires via les classes de découverte (classes vertes, classes de neige, les colonies de vacances) qui sont, comme vous le savez, en diminution. Nous nous posons forcément la question du rôle que nous pouvons jouer sur les territoires de montagne. Que voulons-nous faire passer à ces jeunes qui sont de passage ?

Nous nous sommes aussi progressivement ouverts à de nouvelles formes de tourisme qui sont les touristes en situation de handicap, y compris avec une réflexion sur les personnes âgées. Vous avez plus parlé des seniors. Nous parlons déjà de « seniors plus », voire « seniors plus plus », qui sont en perte d'autonomie et sur lesquels il y a un réel travail à mener de réinvention de pratiques et d'offres d'activités, car on ne peut pas leur proposer des sorties raquettes ou des activités difficiles.

Ces questions nous parlent, même si nous n'avons pas encore de réponses pour tout. Quand on voit les grands schémas et les dispositifs de développement touristique qui se font dans notre département, on se dit que nous avons certainement un rôle à jouer au niveau du développement touristique dans notre département – cette réflexion peut d'ailleurs être élargie à d'autres départements – et que les publics, qui ont des besoins très spécifiques sur lesquels un début de réflexion a été mené, ne sont pas, pour le coup, des publics lourds. Ces personnes ont, la plupart du temps, plus de temps ; elles viennent chercher quelque chose qui va au-delà d'un plaisir de glisse ou de consommation. Nous menons donc actuellement une réflexion pour voir quel est le positionnement des acteurs communaux,

comme les écomusées, les maisons de réserve naturelle, et quel rôle ils peuvent jouer dans la cour des grands, puisque, pour nous, le tourisme est la cour des grands quand on sort de l'action éducative et du milieu plutôt scolaire. En tout cas, cette préoccupation n'est pas forcément répercutée.

On voit que des choses se font au niveau des hébergeurs et des grosses infrastructures, mais, lorsque ces publics âgés vont venir dans nos montagnes, ils voudront peut-être avoir autre chose qu'un logement de qualité et des transports adaptés. Ils voudront peut-être consommer intelligemment dans nos départements.

Au-delà des dispositifs d'appui à des territoires, puisque cette action rentre dans une logique de territoire qui s'insère dans le développement touristique, avez-vous imaginé des approches par filières, par type de professionnels ou d'acteurs, qui pourraient être soutenues pour venir enrichir les politiques de développement durable en matière de tourisme en Rhône-Alpes ?

Olivier RAZEMON : Merci Monsieur.

Sylvie GILLET de THOREY, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes : Ce que vous venez de dire correspond tout à fait à ce que j'ai dit tout à l'heure sur la diversification des activités. J'ai effectivement parlé de territoires, ce qui est normal pour la région Rhône-Alpes, d'ailleurs des actions sont en cours dans les parcs et à la Direction de l'environnement dans les domaines dont vous avez parlé.

De façon plus globale, sur le territoire, c'est la diversification des partenaires. Dans le cadre des appels à projet, nous veillerons, notamment en matière de gouvernance, à ce que les partenaires des territoires puissent être associés. *Empreintes*, que je connais bien, peut tout à fait avoir sa place dans le cadre des projets qui seraient amenés à émerger d'un territoire.

S'agissant de l'écotourisme, de la valorisation du patrimoine, de la sensibilisation des publics, en particulier les « seniors plus plus plus » ou les jeunes, parce que cela concerne aussi la diversification des publics, ce que vous dites est tout à fait dans la philosophie du schéma. Ensuite, il faut que cela rentre dans le cadre des projets.

J'ai parlé aussi tout à l'heure des appels à innovation, donc des projets innovants. Comme son nom l'indique, je ne peux pas vous donner la clé du projet innovant, mais, à partir du moment où cela rentre dans le cadre du développement durable et du tourisme durable dont on vient de parler, cela pourrait être examiné.

Olivier RAZEMON : Merci. Une autre question.

Emmanuelle MARCELPOIL, Cemagref de Grenoble : Je voudrais faire deux remarques par rapport à ce qui a été dit ce matin.

Premièrement, Mme Gillet de Thorey a rappelé que la montagne ne s'arrêtait pas aux destinations de type station. Dans l'ensemble des stations, il faudrait cesser d'opposer ou de ne voir que les stations de moyenne montagne *versus* les stations d'altitude. Aujourd'hui, le paysage est beaucoup plus compliqué que cela. Les critères à prendre en compte doivent être autres que l'altitude. Ils peuvent être les effets de la « résidentialité », le fait d'avoir déjà des activités de diversification. Il faut donc progresser sur l'élaboration d'une typologie d'une diversité de stations, parce que leur conversion ou leur intégration de l'environnement ne sera pas la même selon le type de catégorie établie. Il y a donc du travail à faire pour avoir une vue plus précise de ce que l'on met sous le terme « station ». En tout cas, un critère émerge aujourd'hui : la notion d'ancrage de ces stations dans les territoires. Ce n'est plus la station isolée. C'est aussi la manière dont elle est intégrée au sens économique, social, environnemental et politique dans son territoire.

Deuxièmement, par rapport à l'évolution du tourisme durable – les interventions de ce matin le prouvent –, on note aujourd'hui des convergences dans les réflexions menées par les élus ou les socioprofessionnels, mais il manque l'invention de modèles dans la diversification touristique et économique. Il est sans doute urgent que les acteurs, dont beaucoup sont présents ici et dans le Salon, réfléchissent ensemble en y associant des critères de suivi et de performance des actions, parce qu'on ne convaincra pas l'ensemble des acteurs du besoin de diversification si on ne peut pas prouver qu'on peut être performant en matière d'activités touristiques ou économiques durables.

Olivier RAZEMON : Merci beaucoup. Une dernière question.

Christian BUJEAUD, président-fondateur de Mountain Riders : Deux remarques par rapport à ce qui a été dit depuis tout à l'heure.

Ma première remarque est la plus importante par rapport à la Charte, puisque nous y avons beaucoup participé avec la CIPRA et l'ADEME. J'invite les maires qui ne l'ont pas encore fait à s'impliquer dans cette Charte. Pour moi, son point fort est d'être comme un Agenda 21 local, puisque des comités locaux de suivi, comprenant des associations locales et, entre autres, des associations environnementales, des professionnels, des représentants des habitants, etc., vont être mis en place. C'est vraiment la participation active de tout un territoire, de toute une commune. C'est peut-être effectivement un des moyens de parler des accompagnateurs en moyenne montagne (AMM), de l'activité d'éducation à l'environnement. Antoine a d'ailleurs posé une question par rapport à cela.

Depuis cinq ans, nous faisons de l'éducation à l'environnement « montagne » sur le terrain, sur le front de neige. Parfois, il fait froid, il y a du vent, mais c'est aussi comme cela qu'on va au-devant du public. Il y a aussi cette partie active de sensibilisation faite par les AMM et que peuvent faire les guides.

Nous avons créé des événements avec des genres de rallye en ski avec des enfants, donc avec différentes étapes. On peut très bien leur apprendre à être sensible à leur environnement montagnard, à leur environnement naturel.

Par rapport à la sensibilisation à l'environnement, même si je ne suis pas un fan de l'hébergement important, lorsque vous arrivez chez Pierre & Vacances, on vous remet un guide et des produits éco-labellisés. Cela fait partie des petits gestes, mais il serait bien qu'ils se généralisent dans tous les centres de vacances. C'est un premier geste et il ne coûte pas cher.

Avec l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), nous menons aussi une grosse réflexion sur le développement durable et sur les pratiques, notamment en faisant des achats groupés de produits éco-labellisés qui ne sont pas plus chers que les autres.

Olivier RAZEMON : Merci beaucoup.

Monsieur Nayrou, député de l'Ariège et secrétaire général de l'Anem va effectuer la synthèse.

SYNTHESE

Henri NAYROU, député de l'Ariège, secrétaire général de l'Anem : J'ai retenu beaucoup de choses. Nous avons parlé pendant plus de trois heures, et je vais vous infliger une synthèse que je voudrais transversale, rapide et pleine d'humilité.

Les constats :

- le monde dans cette salle qui prouve que le sujet était essentiel et que la crédibilité de l'Anem est intacte ;
- l'éclectisme dans les thèmes et la qualité des interventions ;
- le rythme aussi, donc merci à vous, Olivier Razemon, d'avoir, avec compétence, fait respecter les horaires et donné un tempo agréable à ce colloque.
- les pistes de réflexion et, surtout, d'inflexion.

Il y a eu divers champs d'expression : des témoignages – on n'échappe pas, dans ce genre de colloque, au sacro-saint état des lieux –, les expériences territoriales ou personnelles, les piqures de rappel, les critiques positives et les esquisses de solution.

Je voudrais rappeler la démarche de l'Anem.

Première étape : à partir de macro-tendances d'auteurs qualifiés, nous avons lancé, avec le président Saddier, Pierre Bretel, l'équipe de l'Anem et tous les intervenants – nous avons auditionné plus de 35 personnes –, en été 2007, une mission. Cela a donné lieu à un rapport qui a été diffusé. Comme nous n'avons pas voulu nous contenter de faire un rapport de plus, car les tiroirs en sont pleins, nous avons essayé de chercher des solutions au-delà des changements climatiques sur les défis à relever et sur l'avenir à définir vis-à-vis de la montagne.

Deuxième étape : la mise en place de ce colloque au cœur du Salon de l'Aménagement de la montagne (SAM), qui est le dispositif essentiel de la montagne, avec des professionnels et des acteurs (associations, élus, etc.).

Dans un colloque, on parle et c'est bien, mais il est mieux d'agir.

Je reviens rapidement et synthétiquement – j'ai été bien appuyé par Guillaume Malespine – sur les quatre ateliers.

Premier atelier : Hugues François a développé deux idées clés : l'apport du tourisme à la durabilité et la diversification. En montagne, on met en avant l'authenticité comme facteur de durabilité, ce qui est parfaitement exact, et les collectivités locales sont d'ailleurs les premières à le faire.

Deuxième atelier : les politiques sociales qui ont donné lieu à des débats. Ils ont démontré que le tourisme durable doit désormais être compris comme la prise en compte de nouvelles clientèles en faisant venir les seniors et les handicapés avec les programmes de l'ANCV, et les jeunes avec la politique du Conseil général de l'Isère, et de nouveaux territoires en repensant l'offre touristique et en rompant avec le modèle « tout station » des années soixante-dix, et en élargissant l'espace à l'intercommunalité. Comme vous l'avez dit, Monsieur le vice-président du Conseil général de l'Isère, la mise en réseau est une solution.

Nous avons eu les interventions de M. Blanc, de M. Fatiga (de la CGT), de M. Simiand (sur le logement), de M. Saddier (sur les saisonniers), M. Soulage (sur les transports) qui avait auparavant parlé des priorités du Conseil régional Rhône-Alpes.

Le volet social du tourisme durable est la valorisation de la culture locale et la valorisation du mode de vie des habitants. Nous pensons donc aux pluriactifs, aux saisonniers, et Martial Saddier a rappelé – nous nous sommes battus sur ce sujet avec François Brottes et Robert de Caumont – que le saisonnier de montagne était un professionnel. Le monde du ski court un grand danger s'il ne prend pas en compte le fait que la convention Unedic, qui arrive à échéance le 31 décembre 2008, prévoit la limitation du nombre de périodes successives de versement des allocations au titre du chômage, ce qui aurait pour conséquences de ne pas pouvoir récupérer de véritables professionnels l'année suivante. Si cela devenait une réalité, cela serait la mort du travail saisonnier. Avec Didier Migaud, Michel Bouvard, Martial Saddier et tous les élus, nous allons déposer des amendements en ce sens au cours de la deuxième quinzaine de mai.

Troisième atelier : l'exigence environnementale. La montagne est vertueuse. On devra éviter les caricatures et les mauvais procès. Exemple de pratiques vertueuses : la sensibilisation au développement durable des stations (Gilbert Blanc-Tailleur), le bilan carbone (merci à votre association).

Quatrième atelier : bilan objectif sur la neige de culture sur laquelle je dirai un mot tout à l'heure pour que les choses soient bien claires. Là encore, il faut éviter la caricature et ne pas avoir d'*a priori* sur la neige de culture. Ce message est adressé à un certain nombre de personnes qui ne sont peut-être pas là, mais nous savons faire passer les messages.

Mise en garde aussi de Martial Saddier vis-à-vis de la mission des trois inspecteurs généraux de l'environnement, mission que nous suivrons à la trace comme nous savons le faire en pays de montagne.

J'en ai terminé avec la synthèse des quatre ateliers. Si j'ai oublié quelque chose, je vous présente mes excuses.

Les évidences :

- le tourisme en montagne a perdu des parts de marché ;
- la durabilité est un pas de côté ;
- « 365 jours par an » sont un enjeu majeur (comme l'a dit M. Blanc-Tailleur, et je partage son avis, on a réussi l'hiver, il reste à réussir l'été et on passera au reste ensuite) ;
- les changements climatiques (ouvrir les yeux mais ne pas se boucher les oreilles, c'est-à-dire ne pas casser le thermomètre).

La neige est un élément d'attraction majeur avec l'eau (essayez de faire venir des gens à la plage si vous n'avez pas la mer !), donc stop à la pensée unique qui serait de croire qu'on peut abandonner le ski au profit d'autres activités. C'est un leurre dangereux.

La neige artificielle : d'accord pour un code de bonnes conduites, non pour stopper les machines, oui pour s'adapter, non pour révolutionner.

Dans les Pyrénées (elles sont tellement loin que nous ne les voyons pas d'ici, mais nous y pensons quand même puisqu'elles font partie des massifs majeurs de notre pays), le chiffre d'affaires des stations représente 100 millions d'euros, soit un coefficient de 6, ce qui fait

près de 300 000 euros sur le territoire de la chaîne avec 24 000 emplois. Les donneurs de leçon ou ceux qui dressent des plans devraient nous dire par quoi on peut remplacer cette activité économique.

Je suis président d'une station de moyenne altitude, Guzet-Neige, une très belle station d'altitude (200 emplois) au fond d'une vallée juste avant l'Espagne. En 2005-2006, nous avons battu le record de chiffre d'affaires (1,750 million d'euros), ce qui est peu par rapport à Val-d'Isère ou à Courchevel, mais nous avons l'habitude de dire chez nous « Mon verre est petit, mais je bois dans mon verre ». Nous allons être modestes. Nous n'allons pas, comme en Tarentaise ou dans les grandes stations des Pyrénées, adopter un coefficient à 6 ou à 10. Nous nous contenterons d'un coefficient à 4, ce qui représente beaucoup au niveau du patrimoine, de la fiscalité, etc. Recevoir des conseils, oui, mais il faut nous dire par quoi remplacer cette activité qui concerne environ 200 emplois.

Quatre pistes : les obligations, les doctrines, l'innovation et les institutions.

Les obligations.

Il y a l'autorégulation au niveau du développement durable, les nouvelles pratiques, les cercles vertueux, le logement des saisonniers comme l'ont rappelé MM. Besson et Soulage, la biodiversité... On n'a pas de leçon à recevoir de Paris ; dans les Pyrénées, on n'a pas besoin d'ours pour améliorer la biodiversité ; les races purement pyrénéennes suffisent ; j'ai proposé à l'inspecteur général de l'environnement de réintroduire des vipères aspic dans le parc Monceau dans le XVIII^e arrondissement de Paris.

Olivier RAZEMON : Pourquoi pas ?

Henri NAYROU, député de l'Ariège, secrétaire général de l'Anem : On peut aussi réintroduire des pithécantropes. (*Rires.*)

En tout cas, nous voulons bien recevoir des avis, des conseils, éventuellement de l'argent, mais pas des leçons.

Dans les obligations, il y a aussi la recherche d'alternatives, les parts de marché, la conception du tourisme durable dans sa globalité comme Sylvie Gillet de Thorey l'a très bien dit.

Les doctrines, (cher M. Jouve).

Fixer, trouver, un nouvel avenir pour les stations de moyenne montagne avec deux mots clés : évolution, adaptabilité mais pas de révolution. La difficulté réside dans la globalité. J'en parle en connaissance de cause en tant que président d'une petite station, car nous avons le plus grand mal à faire adopter le principe de globalité, c'est-à-dire de gestion intégrée, les uns servant les autres.

Au sujet de la neige de culture, il faut se garder des marqueurs vis-à-vis de l'altitude et adopter prudemment, comme un montagnard, des solutions au cas par cas.

Une autre doctrine est chère à mon cœur de rural. J'ai toujours pensé qu'au lieu d'opposer les villes aux montagnes, il faudrait les additionner et établir des partenariats afin que qu'elles se servent les unes les autres. Ce serait une chance pour la montagne mais aussi pour la ville et ceux qui y vivent. Je n'ai jamais pensé que l'avenir de notre société était d'avoir, d'un côté, une hyper-concentration urbaine et tous les effets que l'on connaît, et, de l'autre, une désertification rurale.

Les innovations.

Inventer un nouveau tourisme durable. Pierre Dac a dit : « L'avenir n'est finalement que du passé en préparation ». C'est tout à fait exact. Nous allons essayer de le démontrer en améliorant l'image de la montagne, en ciblant les populations qu'il faut faire venir ou revenir :

- les enfants avec les classes de découverte ; à cet égard, le président de l'Anem, Martial Saddier, a clairement dit au ministre de l'Éducation nationale qu'après les décrets de 1999 qui ont plombé les voyages des enfants des villes vers les montagnes, qu'une nouvelle filière d'enseignement pouvait être développée pour les enfants dans le cadre du Grenelle de l'environnement, mais nous aurons l'occasion d'en reparler ;
- les seniors qu'on utilise à toutes les sauces, y compris pour les impôts et le travail ;
- les handicapés,
- les sportifs.

Associer la montagne (j'essaie d'adopter cette démarche dans mon petit coin de l'Ariège) à la prise en compte de tout ce qui concerne désormais la vie moderne des hommes et des femmes de tous âges, comme la remise en forme, la santé ; les séjours en bord de mer où les gens se faisaient fouetter par les vagues ont été conceptualisés, et la balnéothérapie et la thalassothérapie sont devenues des activités économiques à part entière.

Adapter les produits nouveaux aux exigences du XXI^e siècle par rapport aux attentes de la clientèle, des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et humains, les exemples à suivre, même s'ils concernent seulement 45 territoires, étant les parcs naturels régionaux.

Les institutions (Je m'adresse à ceux qui les représentent ici).

Le retour de l'aménagement du territoire dans ce gouvernement – il était temps – avec la nomination d'Hubert Falco, car, jusque-là, personne ne s'en occupait. Or, on ne peut réguler l'aménagement en montagne sans aménagement du territoire, qui est le concept même de la solidarité nationale et territoriale.

Un plan « Montagne » – on ne va pas l'appeler le Grenelle de la montagne, parce qu'on emploie le mot « Grenelle » à tout bout de champ maintenant – afin d'octroyer des moyens. En effet, au niveau de l'ingénierie locale, les maires et les présidents des communautés de communes sont livrés à eux-mêmes lorsqu'il s'agit de développer leur territoire. Comme on ne peut pas tout savoir, ces élus ont besoin de compétences, mais, pour avoir des compétences, il faut avoir des moyens.

Clarifier les compétences et les obligations, comme l'a dit fort justement Louis Besson.

En ce qui concerne les lois, j'ai parlé de notre amendement sur le logement.

La France va prendre la présidence de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet. Ce devrait être l'occasion rêvée d'aller plus loin dans la reconnaissance de la spécificité de la montagne. L'Anem a des idées, et j'espère qu'elle sera écoutée.

Avant de terminer, une réflexion personnelle : il serait bien de revisiter la loi « Montagne » de 1985. Depuis près d'un quart de siècle, le monde et la montagne ont bougé. Nous avons raté le virage en 2004-2005 lors du vingtième anniversaire de cette loi. Il aurait fallu la revoir en totalité à ce moment-là, mais on a seulement fait un ersatz : la loi de développement des territoires ruraux, assez incomplète. Il faudra donc tous se remettre autour de la table.

Comme tout ce qui concerne notre colloque et l'avenir de notre territoire, il ne faut jamais oublier que la montagne est un espace de solidarité.

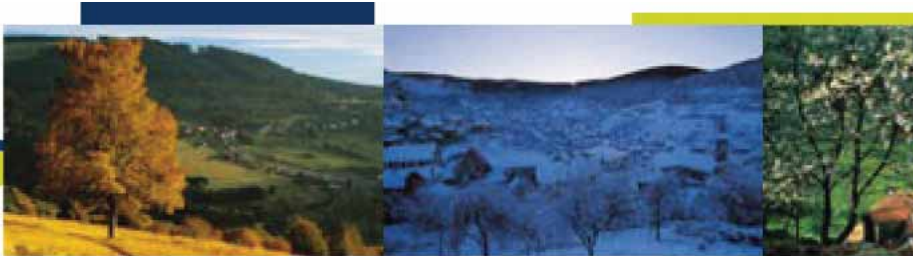
Pour terminer, je voudrais remercier M. Stefanini – merci Monsieur l’ambassadeur d’avoir été parmi nous –, M. Besson qui est notre conscience, tous les organisateurs et tous les intervenants. Merci Olivier Razemon d’avoir bien conduit ce colloque. Merci à l’équipe de l’Anem. Merci à vous qui avez été actifs et aussi merci pour votre patience.

Je vous dis à très bientôt.

Nous avons beaucoup parlé, mais il faut maintenant agir. Dans les cerveaux, un petit coin est dévolu à la créativité et un autre à la récompense, donc, si vous êtes créatifs, nous serons récompensés.

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)



Pierre Bretel
Délégué général
Association Nationale des Elus de la Montagne
contact@anem.org
www.anem.org



Philippe Braidy
Directeur
Direction du développement territorial et du réseau
Caisse des Dépôts
jean-marc.garnier@caissedesdepots.fr
www.caissedesdepots.fr